

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2020



Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 et modifié selon le nouveau décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015

PRINCIPALES ACTIONS 2020 :

- Gestion de la crise sanitaire
- décision d'instauration d'une redevance incitative au 1^{er} janvier 2023
- Création d'un groupe de travail et poursuite de l'étude pour la mise en œuvre de la redevance incitative
- Poursuite des actions améliorant la sécurité et les conditions de travail des agents,
- Poursuite expérimentation collecte des bio déchets en apport volontaire et pérennisation.
- Etude relative au devenir de l'UIOM

▪ Collectes sélectives :

- Poursuite de la densification des points « R » et de leur embellissement,
- cartographie des points R

▪ Ordures ménagères :

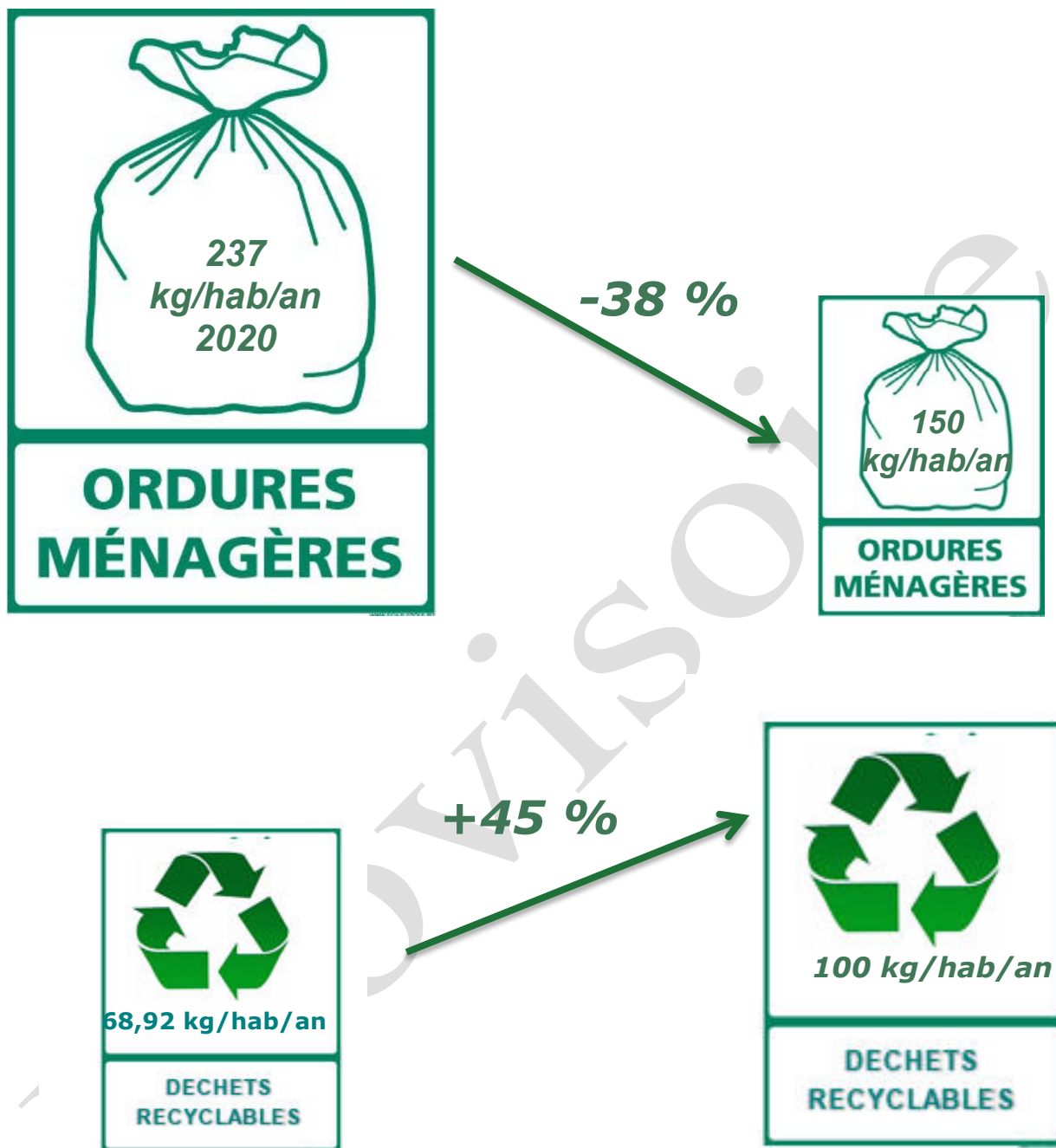
- Installation du système d'identification des bacs sur les bennes

▪ Déchèteries/ Montévillars/Compostière :

- Poursuite de la réorganisation/restructuration et sécurisation des déchèteries (vidéo protection, horaires, modalités d'accès, sécurisation des sites, signalétique...),
- Réflexion quant au développement d'une ressourcerie avec le Développement Economique,

FICHE DE ROUTE POUR LES ANNEES A VENIR

- Maitriser les tonnages : objectifs fixés



- Créer l'innovation en déchèteries en développant de nouvelles filières
- Optimiser les dépenses, les moyens humains et matériels. Permettre l'équilibre budgétaire et la maîtrise des coûts (tarification incitative, coopérations intercommunautaires, mutualisation, plan de prévention des déchets, communication, collecte des bio déchets...)
- Développer la communication et les nouvelles technologies
- Etude relative au devenir des installations de traitement notamment concernant l'UIOM.
- Continuer à améliorer les conditions de travail des agents

PRESENTATION

Territoire desservi - Missions

Pays de Montbéliard Agglomération collecte et traite les déchets ménagers de ses 72 communes membres. Dans chacune de ces communes, des collectes en porte à porte d'ordures ménagères et assimilées, ainsi qu'une collecte sélective par apport volontaire (points recyclage) des déchets recyclables sont mises en place. Le traitement des déchets ménagers est également assuré par Pays de Montbéliard Agglomération ainsi que la gestion des déchèteries de son territoire.



	Ordures ménagères	Recyclables secs	Verre	Autres dont encombrants
Collectes en porte à porte	✓			✓ pour une partie du territoire
Apport volontaire		✓	✓	
Déchèteries		✓	✓	✓

Les moyens

Pour mener à bien ses missions, PMA dispose d'une flotte d'une cinquantaine de PL et engins ainsi que divers sites et installations :

Site de la Charmotte qui comprend :

- Les locaux administratifs et sociaux
- 1 quai de transfert des flaconnages permettant d'optimiser les transports
- 1 fosse à verre
- 1 atelier de réparation pour la maintenance du parc

6 déchèteries fixes et 1 mobile accessibles via une carte d'accès et gratuites pour les particuliers.

Installées pour les particuliers, elles accueillent également les professionnels et administrations sous certaines conditions.

1 compostière permettant la valorisation des déchets verts et la vente de compost labélisé.

1 centre de transfert des encombrants permettant le stockage, le pré tri et le broyage des déchets de type bois et encombrants avant valorisation.

239 points recyclage composés au minimum de 4 containers permettant le tri des déchets recyclables et répartis sur l'ensemble du territoire.

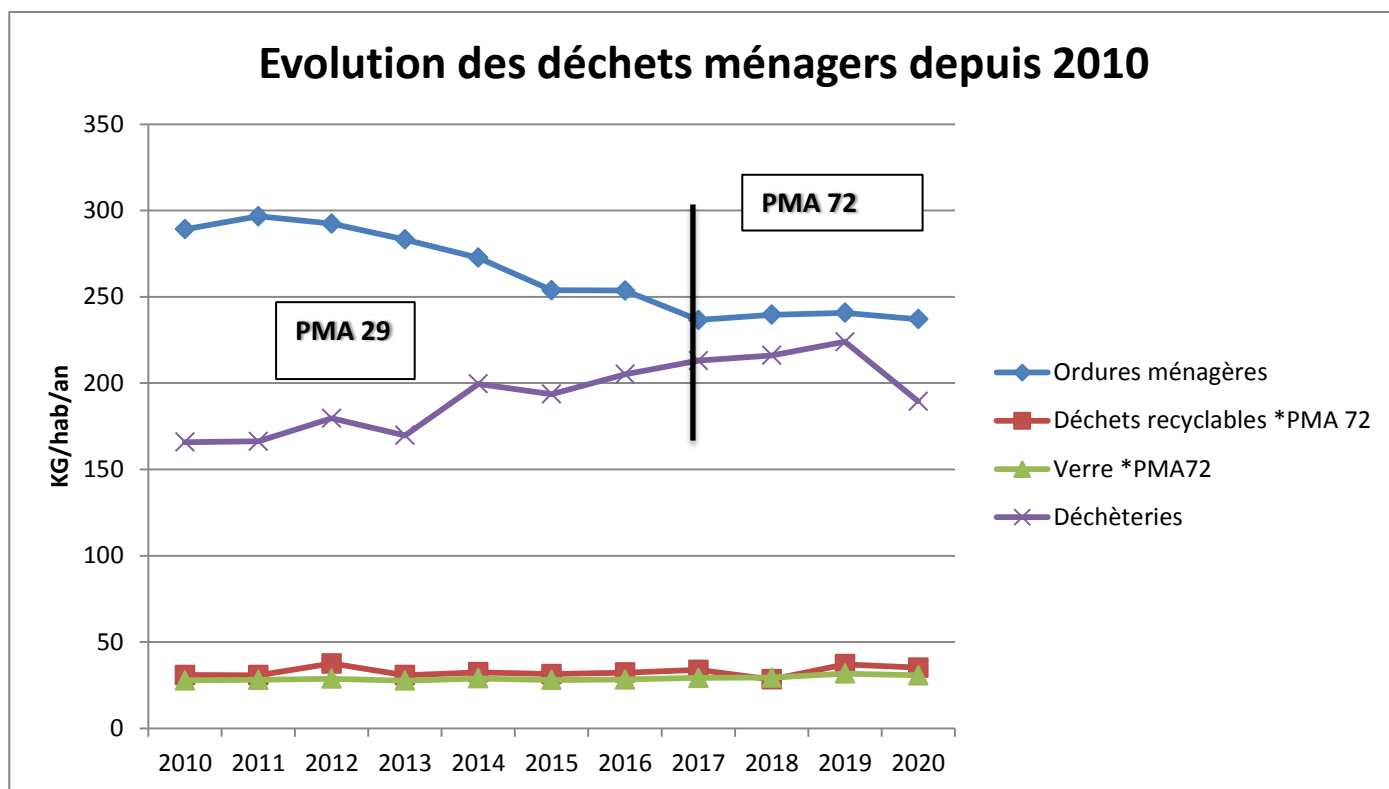
Personnel mobilisé pour assurer la collecte et le traitement des déchets

Responsables déchèteries, compostière, CTM	3 agents
Déchèteries	23 agents + 3 agents polyvalents
Chauffeurs de déchèteries	7 agents
Compostière	4 agents
Centre des encombrants de Montévillars	4 agents
Responsable collecte sélective et quai	1 agent
Quai de transfert	2 agents
Collecte des points recyclage	11 agents + 1 agent de maintenance
Responsables Collecte OM	4 agents
Collecte OM	22 chauffeurs, 29 ripeurs, 2 agents d'entretien, soit 53 agents
Redevance spéciale	2 agents
Chefs de service et personnel administratif	9.6 ETP
Communication	3 agents
TOTAL	128 agents

INDICATEURS

TECHNIQUES

Evolution des ratios de déchets ménagers depuis 2010 (en Kg/hab/an)



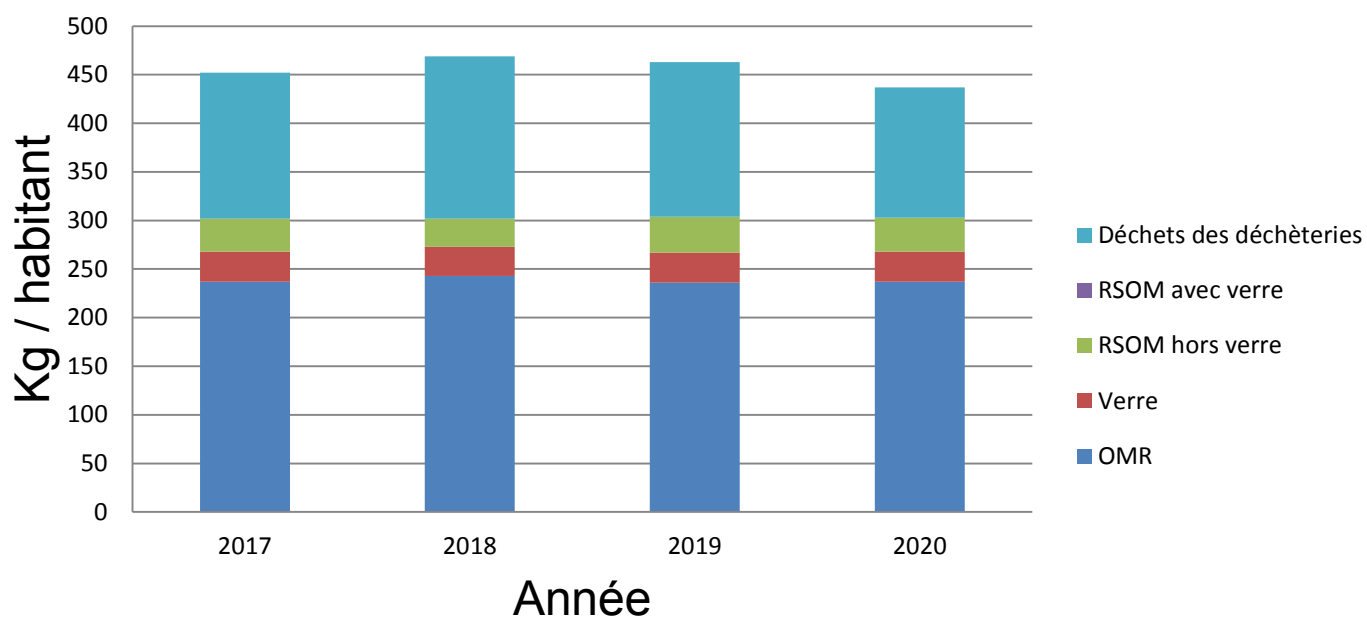
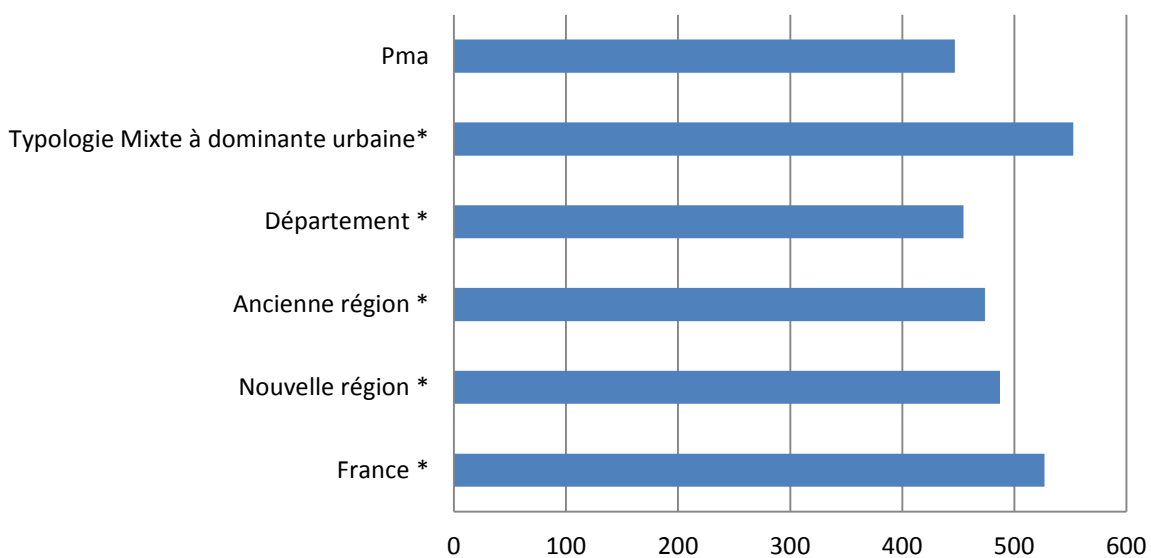
Kg/hab/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	289,19	296,7	292,4	283,24	272,62	253,83	253,66	236,58	239,64	240,74
Déchets recyclables *PI	30,94	30,82	37,58	30,82	32,44	31,43	32,29	33,91	28,38	37,16
Verre *PMA72	27,75	28,09	28,77	27,7	28,99	28,02	28,31	29,2	29,38	31,76
Déchèteries	165,82	166,3	179,6	169,7	199,6	193,6	205,17	213,03	216,04	223,97
Total	513,7	521,91	538,35	511,46	533,65	506,88	519,43	512,72	513,44	533,63

Quantités collectées en 2020 et comparaison avec des valeurs de référence (en Kg/hab/an)

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	237	32 996
RSOM hors verre	35	4 900
Verre	31	4 281
Déchets des déchèteries	134	18 707
Autres flux	10	4 209
Tous flux	447	65 093

Déchets des déchèteries hors gravats

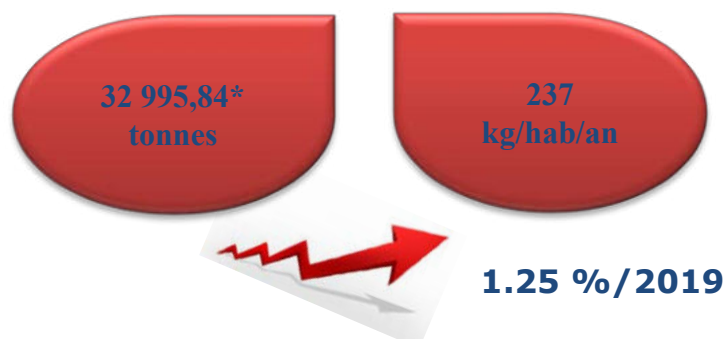
Ratios tous flux de déchets confondus - kg/habitant - année 2020



Collectes en porte à porte

Les ordures ménagères et assimilées

Compétence exercée sur les 72 communes soit 139333 habitants



Collectes en Régie

72 communes

*dont 30 521,15 tonnes (PMA 29)
395,95 tonnes (Ex CCVR)
1319,83 tonnes (EX SIEVOM)
758,91 tonnes (ex CC3C)



*y compris les déchets assimilés des entreprises et les déchets occasionnels des communes estimés à 5291,41 tonnes (-20,20 %/2019) dont **270 redevables** soumis à la redevance spéciale

18 bennes dont une à bras latéral (qui intervient sur le territoire de l'ex CCVR et de l'ex CC3C) et 4 camions plateau

Fréquence variable de 1 fois par semaine pour les particuliers à 2 fois pour les collectifs, centres villes denses, certains redevables et bâtiments communaux...

1 terrain de camping collecté 2 fois par semaine durant la période d'ouverture ainsi que 2 aires d'accueil des gens du voyage

Encombrants /Ferraille/D3E

Compétence exercée sur 51 communes



-4,8 %/2019

Collectes en Régie

28 communes de l'ex PMA 29
23 communes de l'ex SIEVOM

1 268,74 tonnes

*dont 1 025,12 tonnes d'encombrants

182,74 tonnes de ferraille

60,88 tonnes de déchets électriques et électroniques (D3E)

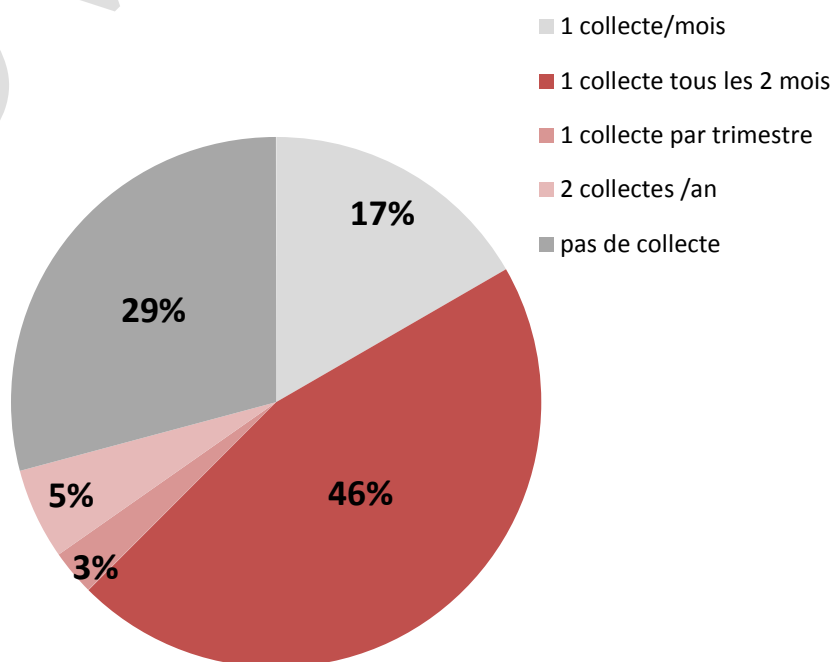
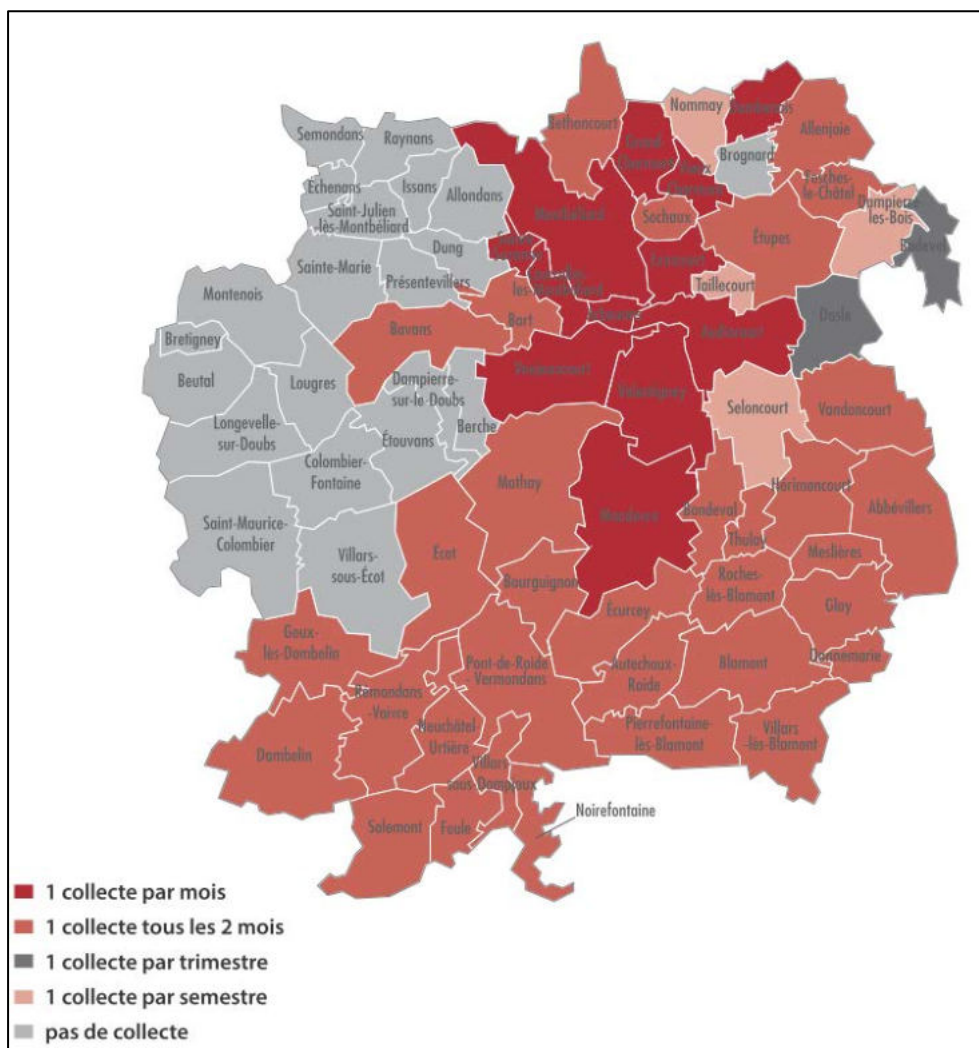
Fréquence variable de 1 collecte par semestre à 1 collecte par mois

Collecte sur appel avec module de réservation sur Internet

La collecte des encombrants en porte à porte a été interrompue durant la crise sanitaire de mars à juillet 2020.



Fréquences de collecte des encombrants en porte à porte – Année 2020



Cartons

Compétence exercée, en régie, sur une partie de la commune de Montbéliard
(centre-ville et secteur de la Petite Hollande)

248,24
tonnes

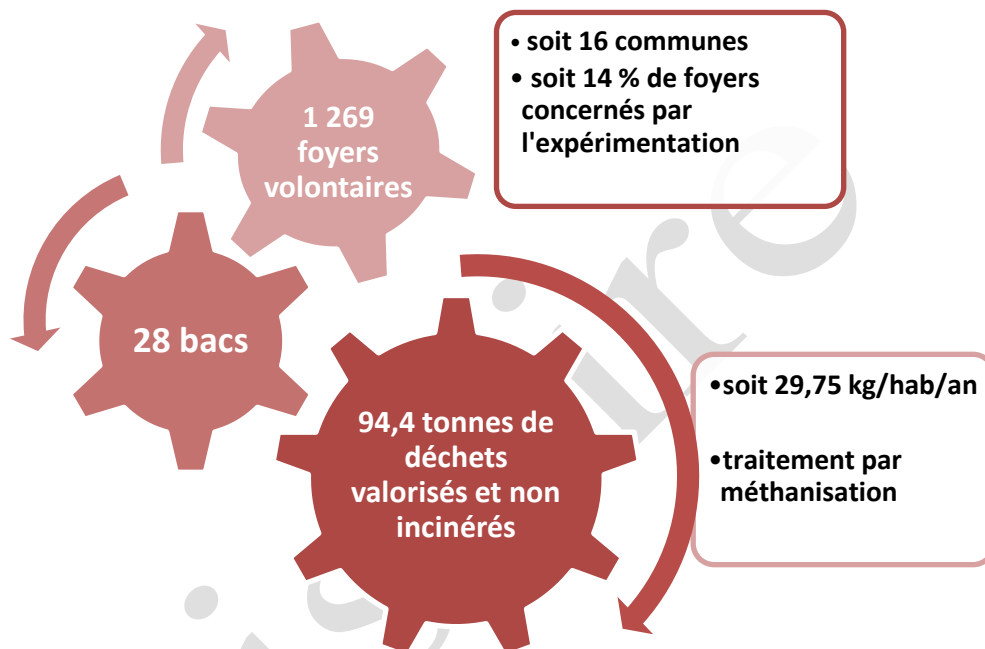
+ 35,12 %/2019

Provisoire

Collectes en apport volontaire

Collecte expérimentale des bio déchets

Expérimentation lancée en juillet 2019, suite à un appel à projets signé avec l'ADEME

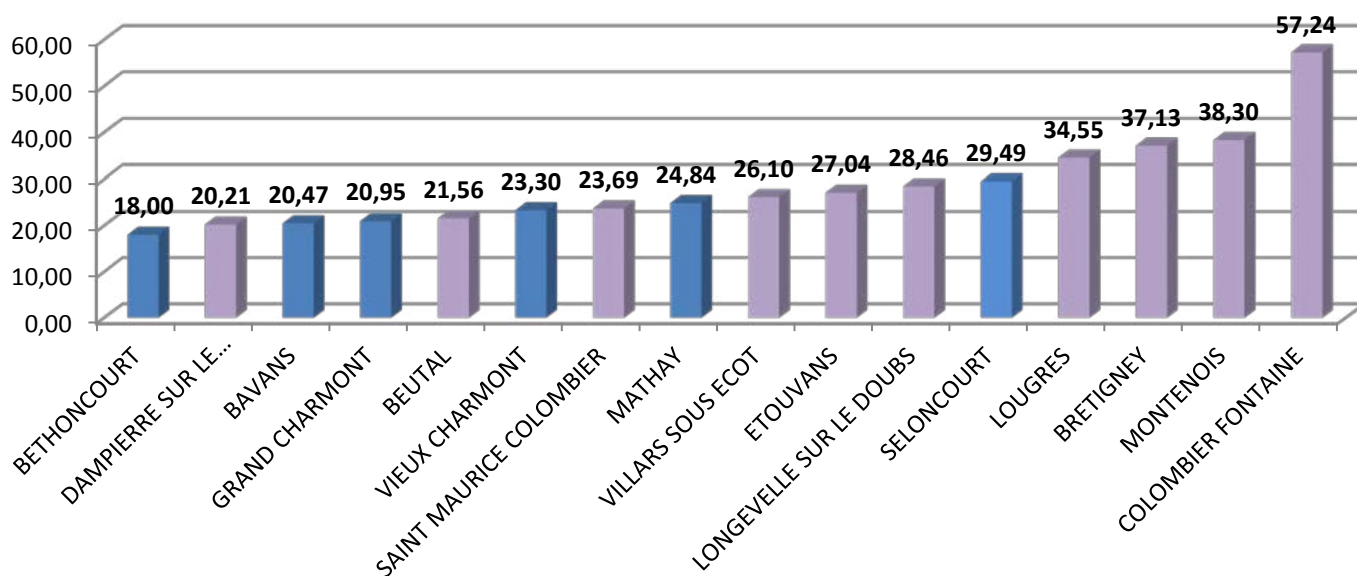


Cette collecte expérimentale soutenue à hauteur de 70 % par l'ADEME permet notamment :

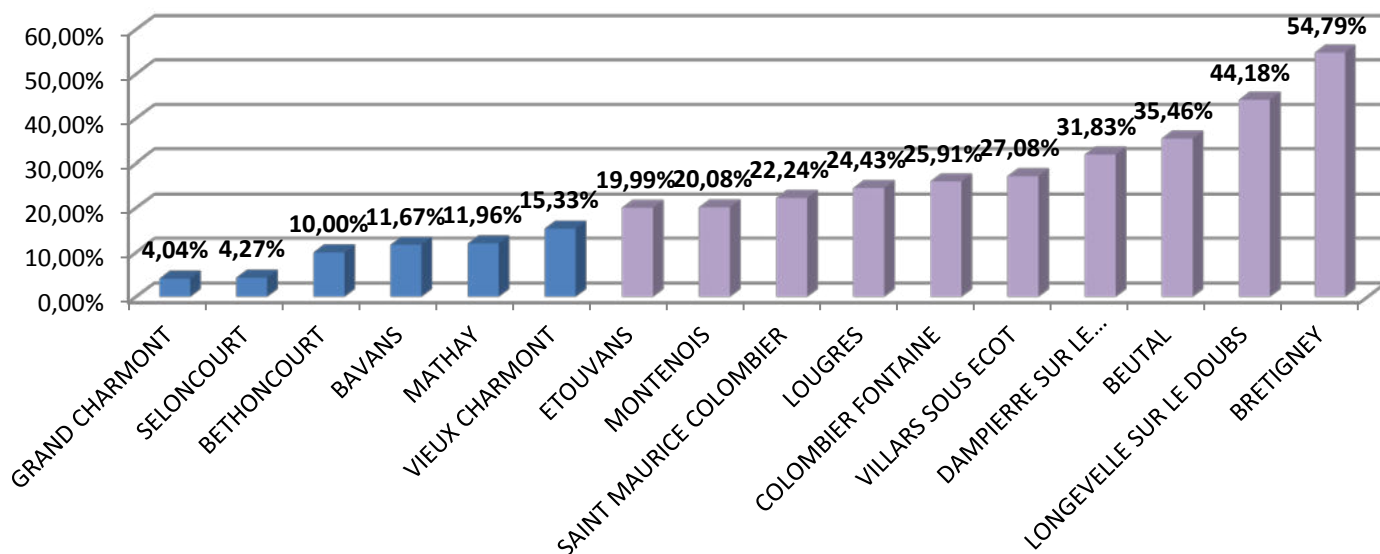
- de réduire les nuisances engendrées par les déchets alimentaires fermentescibles dans les communes actuellement collectées en ordures ménagères tous les 15 jours,
- de se préparer à l'obligation réglementaire qui impose la mise en place du tri à la source généralisé des bio déchets d'ici 2023 et ainsi de réduire les quantités de déchets incinérés (pour rappel d'après la dernière caractérisation des ordures ménagères, près de 40 % de la poubelle étaient constitués de déchets fermentescibles).



Performance par hab en KG/hab volontaire/2020

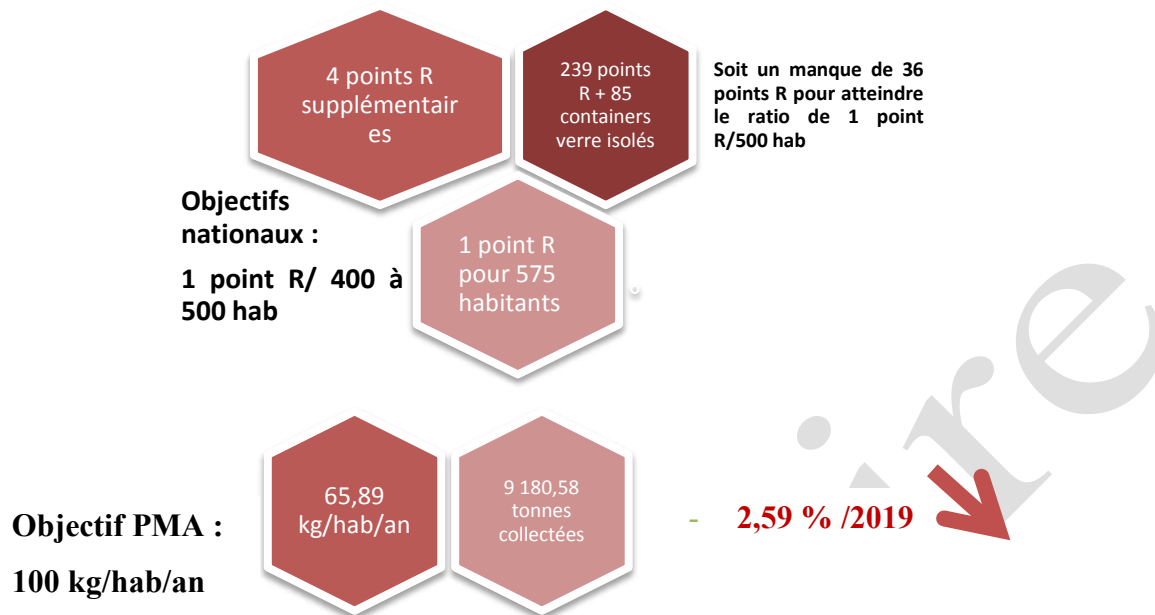


Pourcentage des foyers dotés- Année 2020



Les points d'Apport Volontaire

Compétence exercée sur les 72 communes soit 139 933 habitants



Collecte en régie

- Un point recyclage est équipé d'au moins :
 - ◆ un conteneur verre (bouteilles, cannettes en verre sans capuchon, bocaux alimentaires vides,...)
 - ◆ un conteneur papiers (journaux, magazines, feuilles volantes et publicités,...)
 - ◆ un conteneur cartons (cartons débarrassés des films plastique et garnitures en polystyrène)
 - ◆ un conteneur flaconnages (bouteilles et bidons plastique, canettes métalliques, boîtes de conserve, briques et aérosols et les déchets composant l'extension des consignes de tri)

Ces produits sont recyclés dans le cadre du contrat avec CITEO (anciennement Eco-Emballages).

En plus des points recyclage, il existe de nombreux **conteneurs à verre isolés** (87).

Certains points recyclage sont équipés d'un **conteneur à huile moteur usagée** ou de **conteneurs à vêtements** gérés par Fripvie, le Relais ou A.E.A.L .

- Fréquences variables par produit avec au minimum un passage par semaine.
- 8 PL équipés d'une grue auxiliaire.

Répartition des containers et ratios

	Nombre de conteneur	Nombre d'habitants pour un conteneur
Verre	422	324
Flacons	325	420
Papiers	240	569
Cartons	353	387
Papiers/Cartons	7	
Total	1 347	

Tonnages des matériaux collectés

Matériaux	2018	2019	2020	Evolution 2018/2020	Evolution 2019/2020
Verre (points recyclage + emplacements isolés)	4 126,14 T	4 342,91 T	4 281,00 T	3.75 %	-1,43 %
Papiers/Cartons (hors déchèteries)	2 835,12 T	3 826,10 T	3 430,00 T	21 %	-10,35 %
Flacons	1 150,10 T	1 255,76 T	1 469,58 T	27.78 %	17,03 %
Total	8 111,36 T	9 424,77 T	9 180,58 T	13.18 %	-2,59 %

Ratios par matériau en Kg/hab/an

Matériaux en kg/hab/an	2018	2019	2020	Evolution 2018/2020	Evolution 2019/2020
Verre	29,38	31,76	30,72	4,56 %	- 3,27 %
Papiers/cartons	20,19	27,98	24,62	21,94 %	-12,01 %
Flacons	8,19	9,18	10,55	28,82 %	14,92 %
Total	57,77	68,92	65,89	14,06 %	-4,40 %

Dont 35,17 kg/hab/an hors verre. Le ratio moyen pour la région Franche-Comté est de 42 kg/hab/an (hors verre).

Reprise des matériaux recyclés

Matériaux repris	2018		2019		2020		Evol kg/an/hab 2018/2020	Evol kg/an/hab 2019/2020
	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab	En tonnes	En kg/an/hab		
Verre	4 123,32	29,36	4 343,98	31,77	4 309,38	30,93	5,34 %	-2,65 %
Flaconnages	648,57	4,618	645,604	4,72	712,63	5,11	10,65 %	8,27 %
Acier	133,69	0,95	94,76	0,69	120,37	0,86	-9,47 %	24,64 %
Aluminium	22,45	0,16	23,089	0,17	27,62	0,20	25 %	17,65 %
Papiers*	2 412,95	17,18	2 765,40	20,22	2 204,11	15,82	-7,92 %	-21,76 %
Cartons*	2 998,72	21,35	2 945,884	21,54	2 634,22	18,91	-11,43 %	-12,21 %
Tétra brick	56,96	0,406	52,21	0,38	63,74	0,46	13,30 %	21,05 %
Total	10 396,66	74,04	10 870,93	79,50	10 072,07	72,29	-2,36 %	-9,07 %

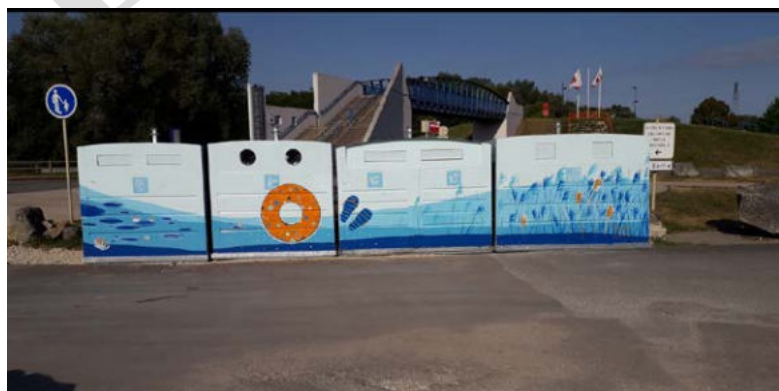
*y compris les déchèteries

Les références nationales par milieu et par mode de collectes s'élèvent à 45 kg/hab/an (hors verre) et 84 kg/hab/an tous matériaux confondus (72,29 kg/hab/an pour PMA).

Extension des consignes de tri

Simplification du geste de tri afin de réduire les déchets incinérés, dans le cadre d'un appel à projets soutenu par CITEO. Mise en place en mai 2019.

Implantation de 2 nouveaux points R aériens



Brognard - base de Loisirs – Mis en place le 10/07/2020



Montbéliard Parking école rue Sous Lachaux mis en place le 17/11/2020

Implantation de 2 nouveaux points R enterrés



Hérimoncourt Route de Glay mis en place le 23/01/2020



Montbéliard Place de la Lizaine mis en place le 27/10/2021

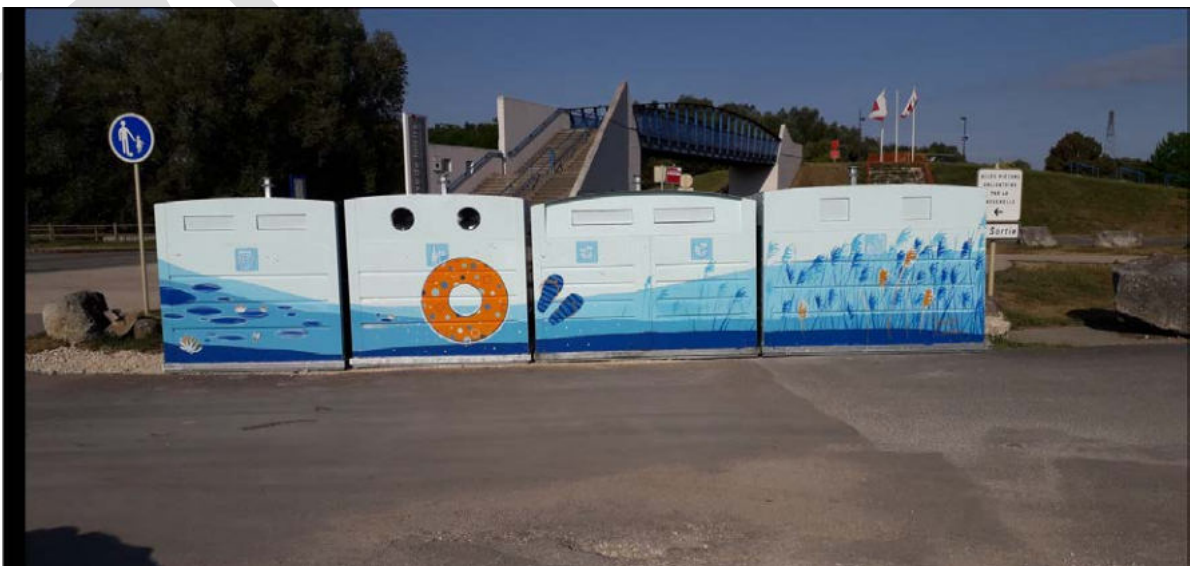
Points Recyclage customisés



Dirre



Bavans - Champerriet



Brognard – Base de Loisirs



Grand Charmont – Giboulon



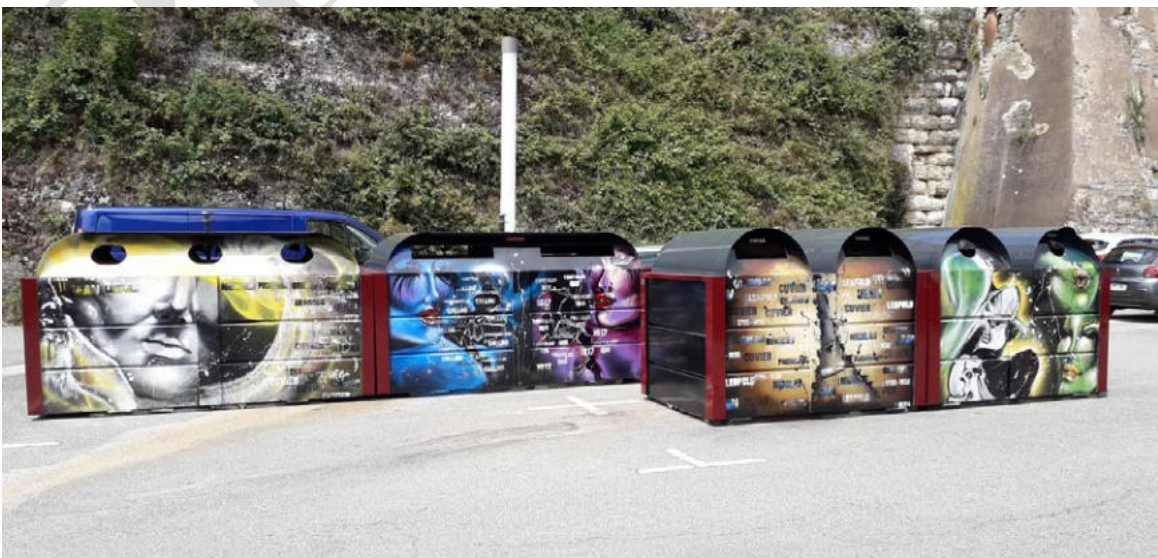
Dasle – rue de la gare



Montbéliard –rue paul Pesty



Montbéliard – La roselière



Montbéliard –rue des tours

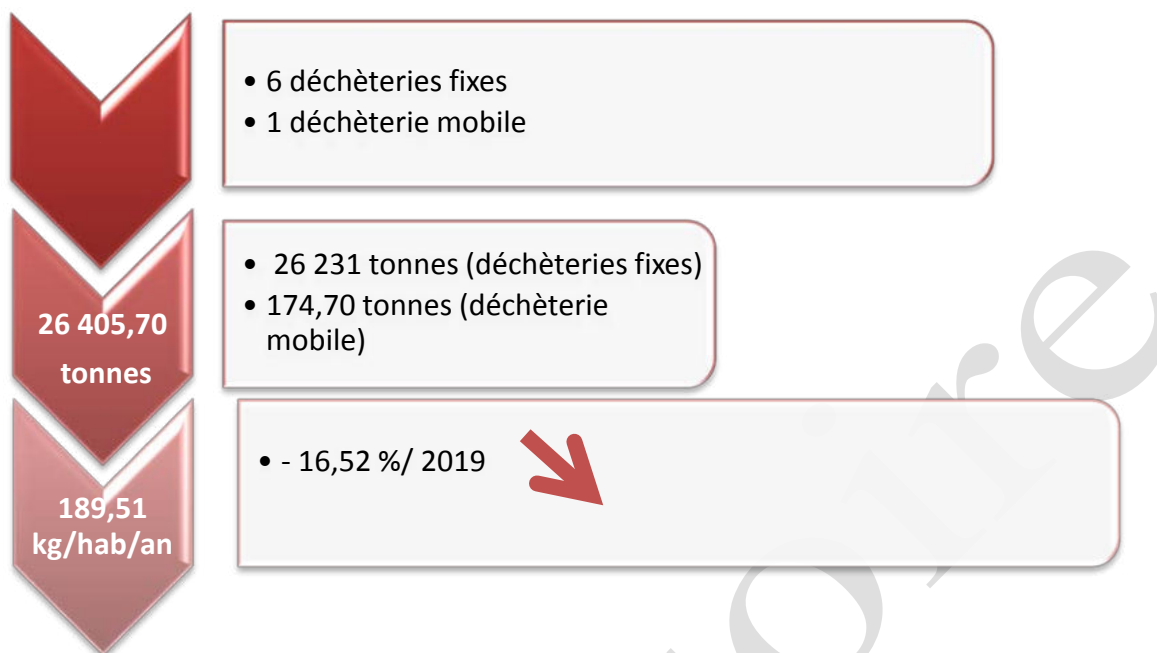


Feschés le châtel – Christel

Provisoire

Les déchèteries

Compétence exercée en régie pour le haut de quai et une partie du bas de quai.



Déchèteries fixes

72 communes soit 139 333 habitants.

Ouvertes gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et aux professionnels et administrations sur conditions (jours de passage autorisés, type de déchets et quantités ; hors Pont de Roide/Vermondans et Colombier Fontaine).

Accès aux administrations peu fréquenté.

Mise en place de bennes permettant la récupération des déchets listés ci- après (Cf tableau page 25).

Déchèterie mobile

14 communes concernées.

1 PL équipé d'une benne compartimentée et d'une benne classique.

Horaires variables.

Fréquence variable de 4 permanences par an à 1,5 permanence par semaine selon les communes.

Ouverte gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte d'accès et administrations sur conditions, en fin de permanences.

Dépôts des déchets habituellement acceptés en déchèteries fixes (hors déchets destinés à la collecte sélective et hors gravats).

5 213 usagers ont fréquenté la déchèterie mobile en 2020 soit en moyenne **30,8 usagers/permanence** (21,4 en 2019)



Déchèterie fixe de Colombier Fontaine



Déchèterie mobile – benne compartimentée

Localisation des déchèteries fixes et mobile – Année 2020



Produits acceptés en déchèteries et tonnages – Année 2020

PRODUITS	TONNES	REPRENEURS	TYPE DE TRAITEMENT
Batteries	31,4	Entreprise Massacrier	Retraitement de l'acide, récupération du plomb et de l'aluminium Valorisation matière/régénération
Bois	3 313,40	Fers et métaux	Panneaux de particules et chaufferie Valorisation matière/réutilisation
Cartons	630,00	Gemdoubs	Valorisation matière/réutilisation
Cartouches d'encre	Avec les DEEE	Envie	Valorisation matière/réutilisation
Déchets verts	6 122,40	Compostière	Compost labellisé Valorisation matière/compostage
DEA*	1546,7	Eco mobilier	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
DEEE*	752	Envie / Ecosystèmes	Démantèlement et dépollution Valorisation matière/régénération
Encombrants	3 478,80	CTM/ UIOM (Valinée) ou CET	Incinération ou enfouissement Valorisation énergétique ou élimination
Gravats	7 696,10	Carrière d'Argiésans/Santini	Comblement Elimination
Huile de friture	8,60	Euro Huile	Biocarburant Valorisation matière/réutilisation
Huile moteur	62,55	Chimirec	Cimenterie Valorisation matière/régénération
Métaux	1 316,75	Emmaüs/Massacrier	Valorisation matière/réutilisation
Papiers	238,90	Norske Skog	Valorisation matière/réutilisation
Piles	8,75	Corepile	Valorisation matière/régénération
Plâtres	531,6	Ritleng revalorisations	Poudre de plâtre Valorisation matière/régénération
Pneus	258,9	Alpha recyclage	Valorisation matière/réutilisation
Produits toxiques	162,85	ECO DDS ou EDIB	Valorisation matière/régénération
Néons	3,45	Recyclum	Valorisation matière/régénération
Vêtements	67,84	Fripvie ou A.E.A.L.	Valorisation matière/réutilisation
TOTAL	26 231 tonnes		

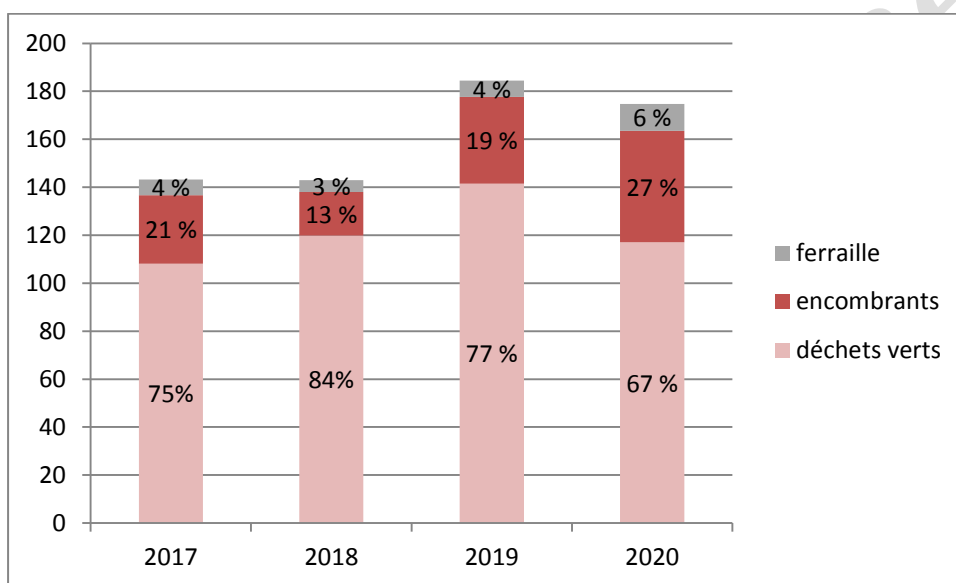
(*) DEA : déchets d'équipements d'ameublement et DEEE : déchets électriques et électroniques

(**) dont 60,835 tonnes traitées par EDIB et 102,011 tonnes récupérées gratuitement par Eco DDS.

Durant la crise sanitaire, les déchèteries ont été fermées au public de mars à mai.

Répartition des déchets apportés à la déchèterie mobile et évolution – Année 2018 à 2020

Matériaux collectés	2018	2019	2020	Evolution 2018 / 2020	Evolution 2019 / 2020
Déchets verts (en T)	119,92	141,48	117,05	- 2,39 %	- 17,26 %
Encombrants non triés (en T)	18,13	36,11	46,45	+ 156,20%	+ 28,63 %
Ferraille (en T)	4,91	6,84	11,20	+ 128,10%	+ 63,74 %
TOTAL (en T)	142,96	184,43	174,70	+ 22,20 %	-5,27 %



Horaires d'ouverture au public

Ouverture au public	Jour de la semaine	Horaires harmonisés à compter du 1 ^{er} janvier 2019 pour les déchèteries fixes	
		horaires été	horaires hiver
Déchèteries (M/S/VX/VJ)	Lundi au vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15
Déchèterie de Pont de Roide / Vermondans	Lundi	14h00 -17h45	13h30-17h15
	Mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00 - 12h00 13h30 - 18h15	9h00 - 12h00 13h30 - 17h15
Déchèterie de Colombier-Fontaine	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	9h00-12h00 14h00-17h45	9h00-12h00 13h30-17h15
	Samedi	9h00-12h00 13h30-18h15	9h00-12h00 13h30-17h15

Déchèterie Mobile	Commune de Mathay	14h00 -17h00 tous les lundis et un samedi sur deux	
	Autres communes	15h00 – 18h00	14h00 – 17h00

Fréquence de passage de la déchèterie mobile par commune - Année 2020

76 permanences /an	18 permanences/an	12 permanences/an	6 permanences/an	4 permanences/an
1 commune	2 communes	5 communes	4 communes	2 communes
Mathay	Bavans Dampierre les Bois	Badevel Bart Fesches le Châtel Hérimoncourt Mandeure	Bethoncourt Dasle Taillecourt Vandoncourt	Allenjoie Exincourt

Durant la crise sanitaire les permanences de déchèterie mobile ont été supprimées de mars à juin

Unités de traitement des déchets

Les unités existantes appartenant à PMA sont au nombre de quatre :

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Le site de la Charmotte : Quai de transfert et fosse à verre

La plate - forme de tri-broyage-transfert des encombrants de Montévillers

La compostière de Vieux-Charmont

Localisation des Unités de traitement



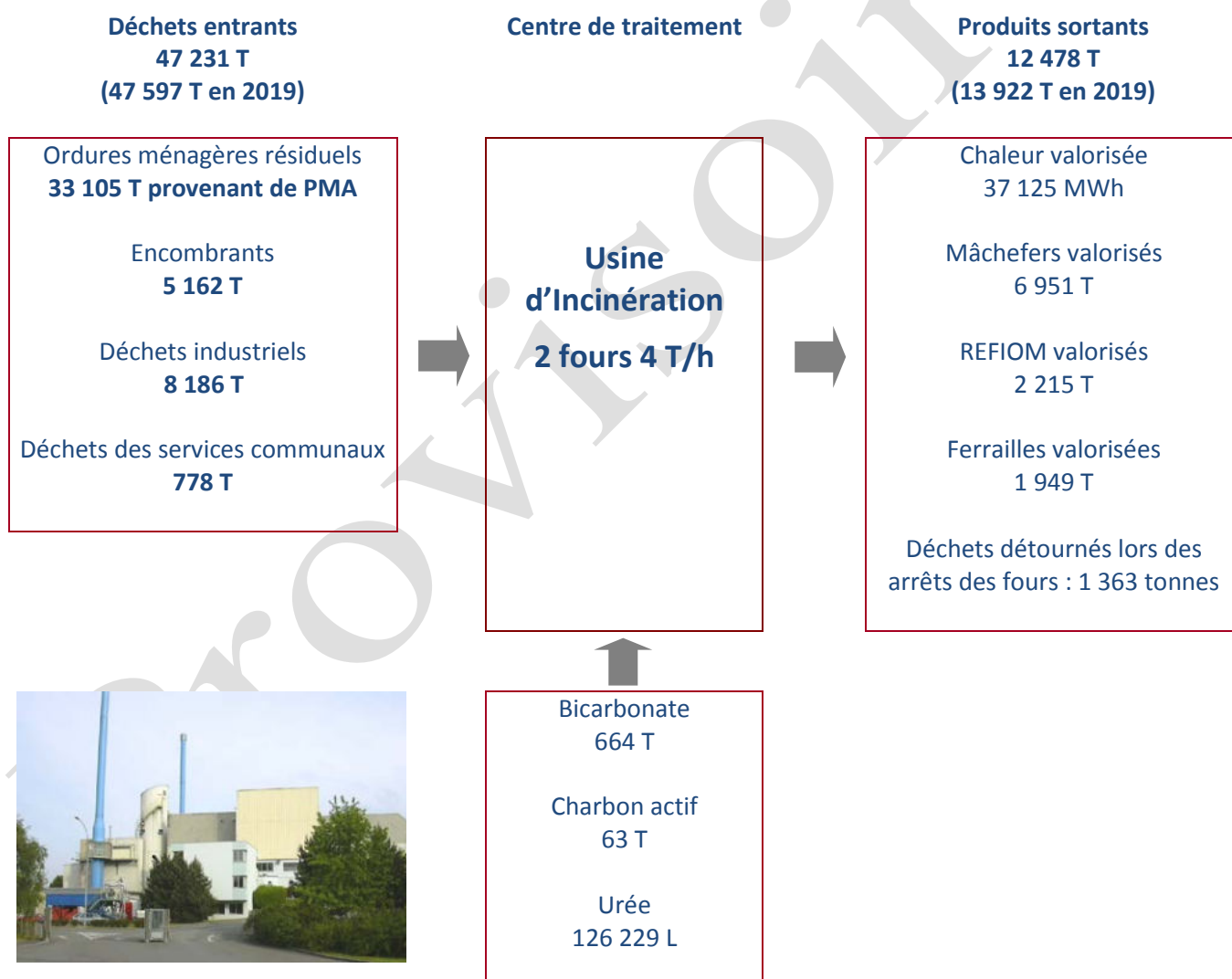
Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Montbéliard

Localisation : Rue du Champ du Cerf – 25200 MONTBELIARD

Date d'ouverture : Octobre 1988

Descriptif : Deux fours semi-oscillants de 4 tonnes par heure, type Laurent Bouillet.
Capacité annuelle : 56 000 tonnes d'ordures ménagères.
Exploitation déléguée à VEOLIA Propreté (Valinéo) jusqu'à fin 2023.
La chaleur produite est orientée vers le réseau collectif de chaleur du quartier de la Petite Hollande à Montbéliard. Elle représente 60 à 65 % de la chaleur nécessaire au chauffage et à la production de l'eau chaude sanitaire du quartier (équivalent 6 000 logements).

Tonnages traités durant l'année 2020 :



Les mâchefers sont valorisés en technique routière et les REFIOM en mine de sel.

Quai de transfert des flaconnages



Localisation : Rue de la Charmotte – 25420 VOUJEAUCOURT

Date d'ouverture : Mai 2016

Descriptif :

Afin d'optimiser les transports vers le centre de tri du Sytevom (70), un quai de transfert a été construit. Il se compose d'une aire de déchargement, d'une trémie de dépôt des déchets d'une capacité de 60 m³, de deux compacteurs fixes et de sept caissons. Les déchets sont ensuite transportés à l'aide d'un poids lourd et d'une remorque afin d'être traités

**Déchets entrants
sur le quai**

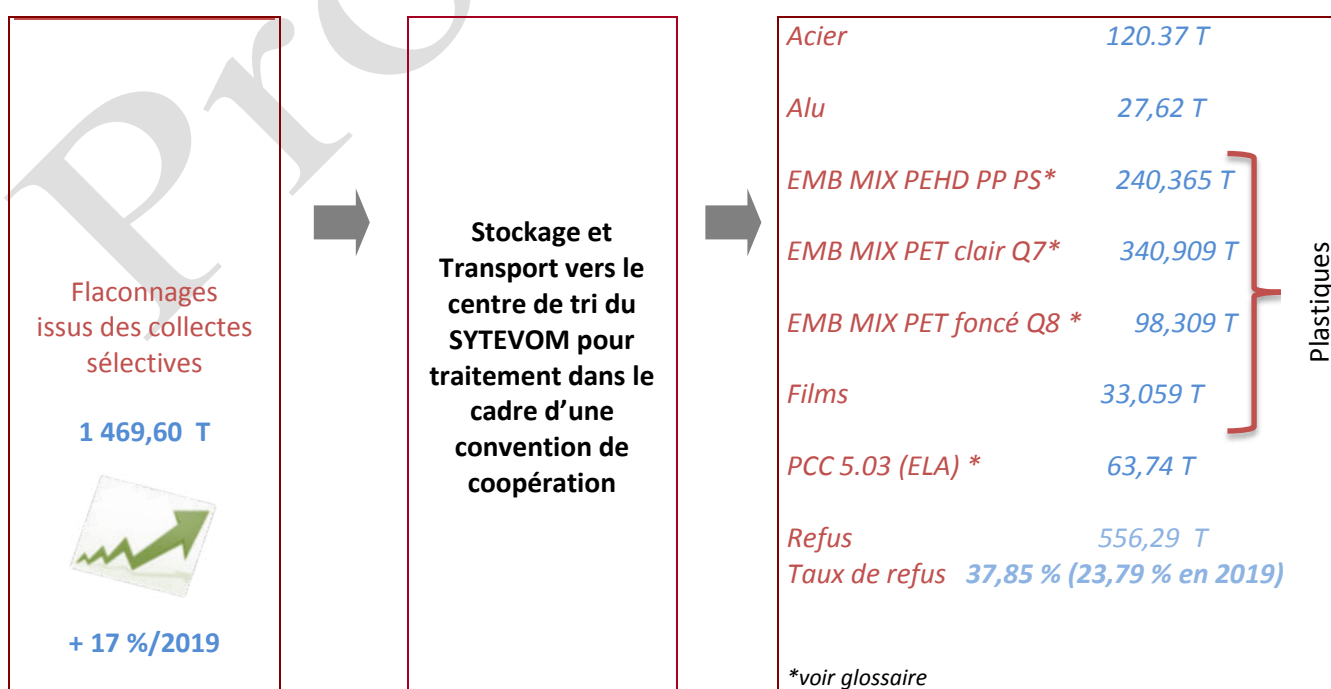
1 469,60 T
(1 255,76 T en 2019)

**Centre de
Traitement
du SYTEVOM**

1 469,60 T

**Déchets sortants
du centre de tri
du SYTEVOM**

1 480,66 T
(1 114,48 T en 2019)



La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due à la freinte*

Centre de tri et transfert des encombrants - Montévillars

Localisation : Montévillars - route d'Allondans – 25200 Montbéliard

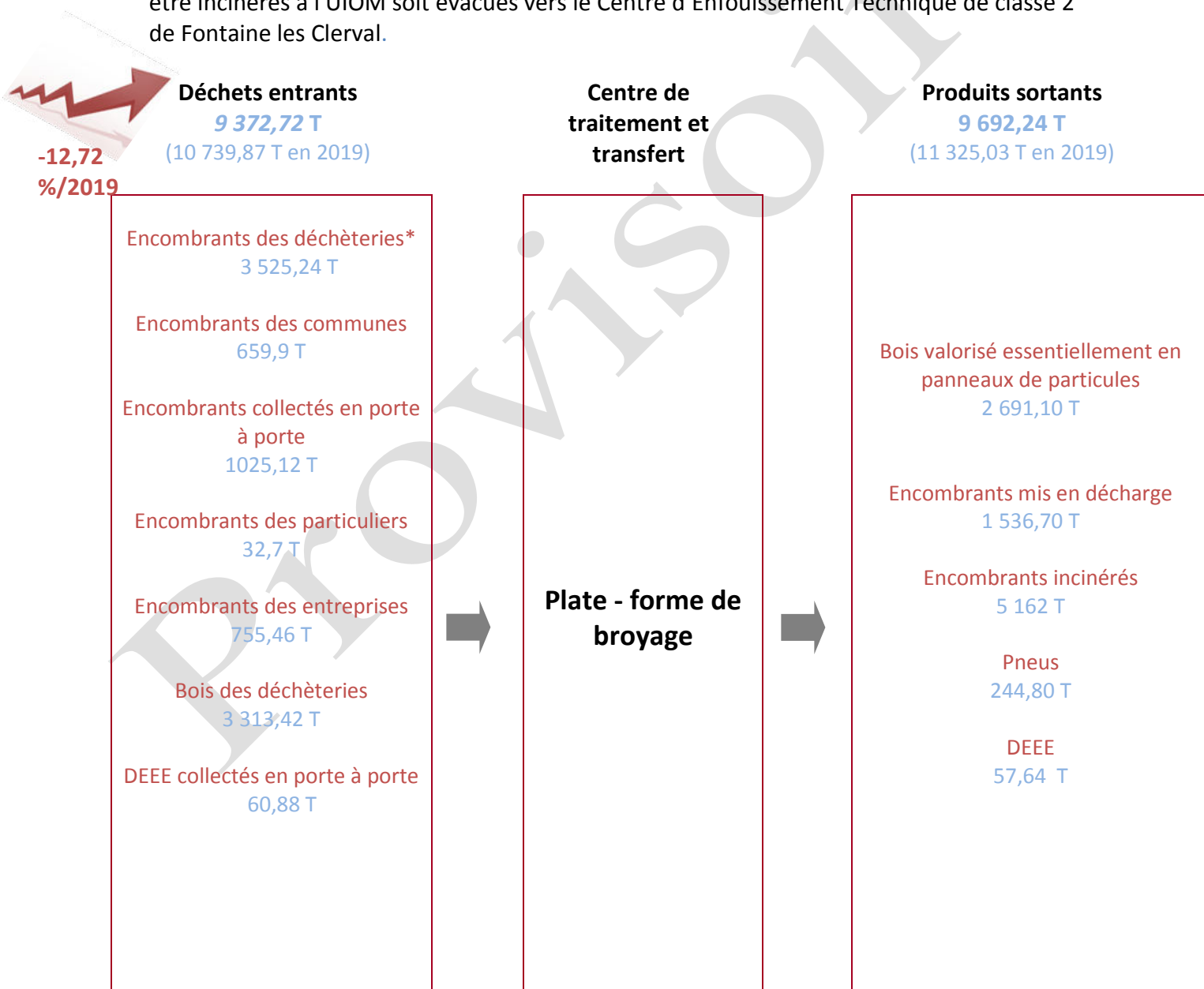
Date d'ouverture : 2003

Descriptif :

Cette plate-forme reçoit les encombrants non triés et le bois en provenance :

- des déchèteries,
- des communes et des entreprises (apports payants variant de 156 à 250 €/tonne),
- des collectes d'encombrants réalisées par PMA en porte à porte,
- exceptionnellement des particuliers.

Les déchets non recyclables (hors bois) sont majoritairement broyés afin de pouvoir soit être incinérés à l'UIOM soit évacués vers le Centre d'Enfouissement Technique de classe 2 de Fontaine les Clerval.



*déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre le tonnage des déchets entrants et des déchets sortants est due au stock.

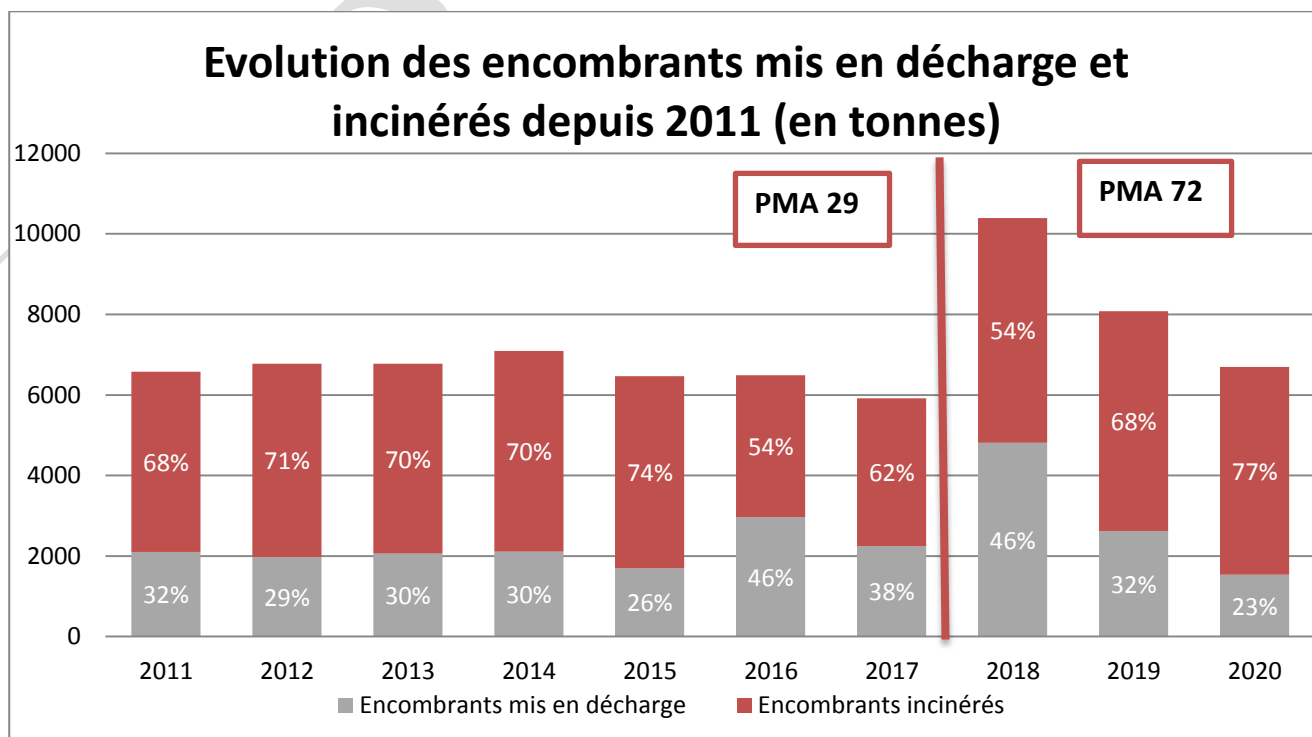
Evolution du traitement des encombrants – Années 2011 à 2020

Années	Tonnages mis en décharge	Evolution des tonnages / n-1	Tonnages incinérés	Evolution des tonnages / n-1
2011	2 104,00	-2,00 %	4 471,00	-0,73 %
2012	1 977,58	-6,01 %	4 795,01	+7,25 %
2013	2 064,10	+ 4,38 %	4 713,24	-1,71 %
2014	2 111,36	+ 2,29 %	4 985,86	+5,78 %
2015	1 695,08	-19,72 %	4 768,98	-4,35 %
2016	2 966,60 *	+75,01 %	3 520,36 *	-4,35 %
2017	2 243,05	-24,39 %	3 677,44	+4,46%
2018	4 811,00	+114,48 %**	5 584,00	+51,84 %**
2019	2 620,00	- 45,54 %	5 459,78	-2,22 %
2020	1 536,70	- 41,34 %	5 162,00	-5,45 %
2011/2020		-27 %		+15,45 %

*panne du broyeur

**Avec nouvel EPCI

Rappel : La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe un objectif de réduction des déchets ménagers non dangereux et non inertes mis en CET de -30% entre 2010 et 2020 et -50 % d'ici 2035.



Compostière

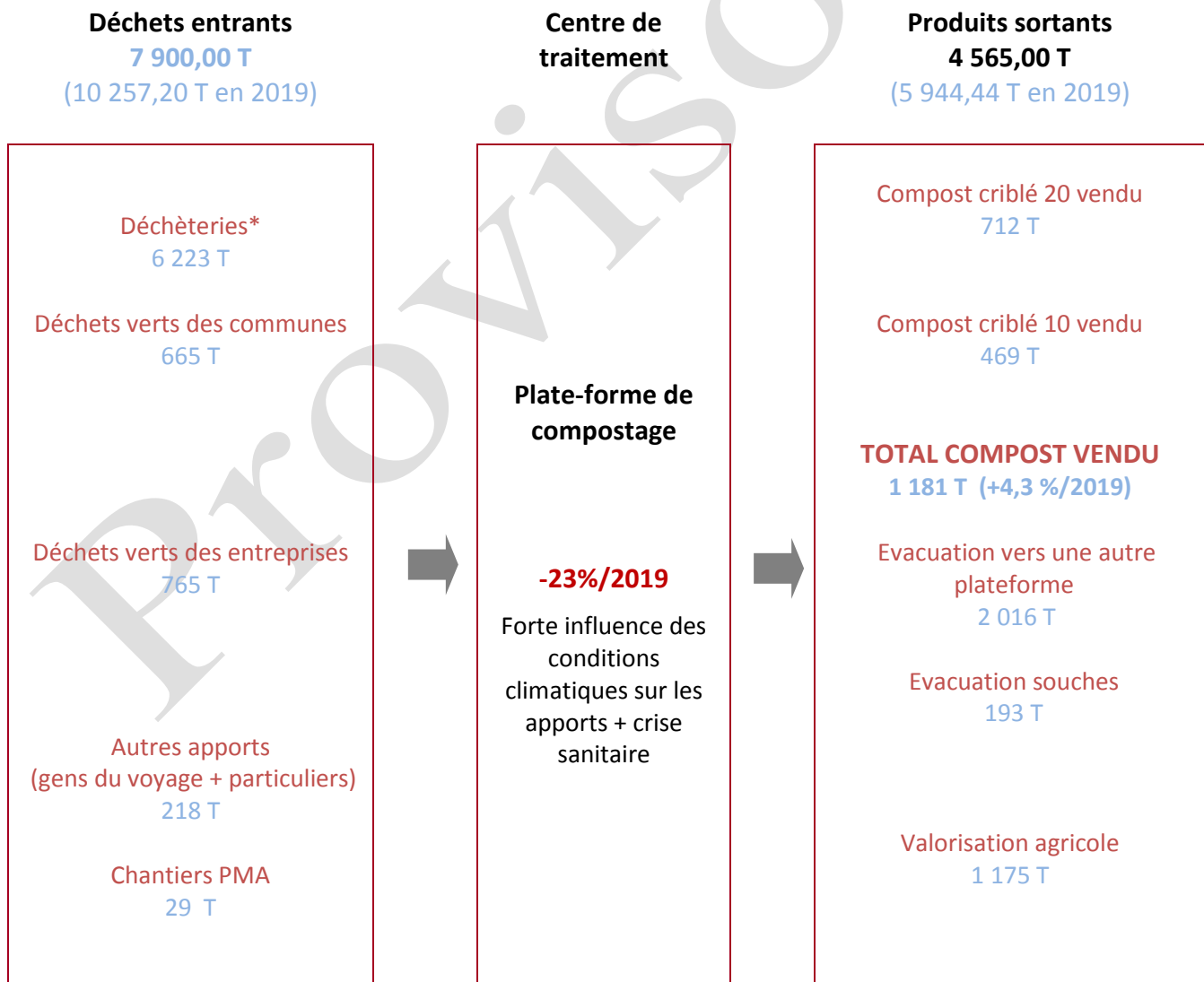
Localisation : Route de Brognard – 25600 Vieux Charmont

Date d'ouverture : 1994



Descriptif :

les déchets verts en provenance des déchèteries, des communes et des entreprises. Elle transforme les déchets verts en compost destiné à la vente. Ce compost a obtenu la certification ECOFERT en 2003 qui devient en 2011 Attestation Intrants. Les analyses effectuées chaque année montrent que le compost est toujours de bonne qualité et conforme aux normes de certification. Il est de ce fait utilisable en agriculture biologique.

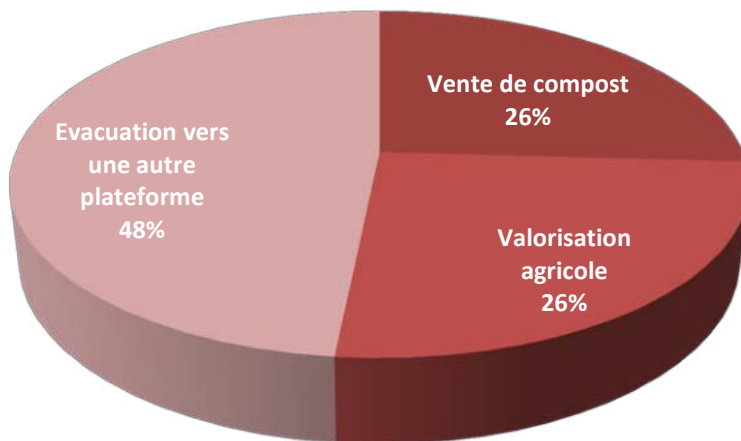


*Déchèteries fixes + déchèterie mobile

La différence entre les déchets entrants et sortants est due au stock



Tonnages 2020 - Répartition des produits sortants



Autres services aux administrés

Centre d'appel

Plus de 10 000
appels
téléphoniques

03 81 31 84 99

Pour toutes questions relatives aux :

- horaires des déchèteries et conditions d'accès,
- inscriptions pour la collecte des encombrants en porte à porte,
- demandes de dotations, modifications ou retraits de bacs à ordures ménagères,
- informations pour les professionnels concernant la collecte de leurs déchets ou la redevance spéciale,
- paiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Ou pour toutes informations ou réclamations liées à la collecte des déchets

Réparations et livraisons des conteneurs à ordures ménagères

- Il s'agit de réparations essentiellement couvercles et roues,
- De dépôts ou de retraits de bacs,
- De changement de volume

2 361
interventions

Hygiène et sécurité

Tout au long de l'année, PMA s'efforce d'améliorer les conditions de travail des agents.

Les opérations menées par le service prévention

- groupe de travail CHSCT (déchèteries et règlement des collectes),
- suivi des remarques faites lors des inspections par l'ACFI,
- suivi et mise à jour des grilles d'évaluation des risques,
- rédaction de « Flash Accident » pour informer les agents et rappeler les consignes de sécurité.

La prévention et les nouvelles filières de valorisation

Véritable enjeu de société, la prévention des déchets (en s'attaquant au gaspillage, en développant de nouvelles activités économiques, en optimisant la dépense publique et en responsabilisant les producteurs de déchets) constitue un axe essentiel du développement durable. Il faut en particulier souligner que la prévention des déchets fait partie des actions du **Plan Climat Air** de Pays de Montbéliard Agglomération dont le programme d'actions a été adopté lors du Conseil Communautaire de mai 2016.

La politique de prévention des déchets de PMA passe par plusieurs axes de progrès :

- **Mettre en place des actions ou nouvelles filières permettant de réduire les quantités d'ordures ménagères produites et d'augmenter le recyclage et d'en réduire leur nocivité,**
- **Diminuer les quantités de déchets fermentescibles présents dans le bac à ordures ménagères,**
- **Travailler avec des entreprises ou associations d'insertion,**
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire et consommer autrement.**

Promotion du compostage individuel et vente de composteurs

Afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer, Pays de Montbéliard Agglomération a choisi d'inciter les usagers au compostage domestique.

La promotion du compostage individuel est abordée en même temps que le rappel des consignes de tri lors des campagnes de sensibilisation en porte-à-porte.

Il faut y ajouter des actions de sensibilisation du jeune public spécifiques au compostage (voir ci après).

L'agglomération vend des composteurs aux habitants depuis 1996 afin de favoriser le compostage des déchets organiques et de réduire les quantités d'ordures ménagères à incinérer.

Plusieurs modèles de composteurs individuels (un modèle bois ou un modèle plastique) sont proposés.

Il y a deux lieux principaux de vente : à la compostière de Vieux-Charmont et à la Direction Collectes à Voujeaucourt. Ces sites sont complétés par de la vente itinérante sur stands lors de manifestations.

En 2020, les tarifs de vente des composteurs variaient de 18 € à 110 € selon le modèle.

**242
composteurs
vendus**

- 126 composteurs en bois (400 L)
- 107 composteurs en plastique (400 L)
- 5 composteurs de proximité en bois (600 L)
- 4 lombri composteurs
- 76 bio seaux

Promotion du compostage collectif

En outre, des actions spécifiques au compostage collectif (ou dit « partagé », ou « en pied d'immeubles ») sont également menées :

Actions 2020 spécifiques au compostage partagé	
Sites concernés avec des déchets ménagers : 12 sites en 2020 (144 foyers)	
Compostage en pied d'immeubles	<p>MONTBELIARD :</p> <p>Suivi technique de six sites – 60 foyers au total (100 personnes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combes aux Biches (depuis déc. 2013) : portage Ville ; - Batteries du parc (depuis déc. 2013) : portage Ville ; - Le Bosquet (depuis sept. 2017) : portage Nexity ; - Rue de l'Etang (depuis 2019) : portage Nexity ; - Allée fleurs d'Épines (depuis juil. 2020) : portage Alliance ; - Rue Jules Grosjean (depuis déc. 2020) : portage syndic ; <p>AUDINCOURT :</p> <p>Suivi technique de deux sites - 37 foyers au total (64 personnes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Bainier (depuis mars 2016) : portage Habitat 25 ; - Combe Es Breux (depuis déc. 2016) : portage Néolia ; <p>VALENTIGNEY :</p> <p>Suivi technique d'un site (place Léon Blum) – 15 foyers au total (21 personnes). Portage Néolia.</p> <p><u>Sensibilisation de terrain :</u></p> <p>1 opérations, 1 communes concernées : Montbéliard (sous Fleurs d'Épines) – 8 foyers touchés au total.</p>
Compostage de quartier	<p>AUDINCOURT :</p> <p>Suivi technique de deux sites - 18 foyers au total (36 personnes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pont de Gland (depuis janv. 2017) : portage Ville ; - Rue Camille Steib (depuis juill. 2018) : portage Ville ; <p>BETHONCOURT :</p> <p>Suivi technique d'un site Rue Pasteur - 14 foyers au total (30 personnes) - portage Ville. Partenariat avec <i>Les Incroyables Comestibles</i> pour des plantations.</p> <p><u>Sensibilisation de terrain :</u></p>

	1 opération, 1 communes concernées : Audincourt (rue de la Somme) – 30 foyers touchés au total.
Sites concernés en établissement : 5 sites en 2020	
Compostage en établissement scolaire	<p>Cantine scolaire, site Japy à Audincourt : Depuis 2014 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs 600 L pour valoriser les déchets de préparation de repas.</p> <p>MFR Mandeuire : Depuis 2018 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs fabriqués sur place pour valoriser les déchets de préparation et de restes de repas du restaurant scolaire.</p> <p>Maternelle Jacques Prévert à Audincourt : Depuis 2020 : suivi technique d'un site avec 1 composteur de 400 L pour valoriser les déchets des goûters et ceux apportés par les élèves.</p> <p><u>Sensibilisation de terrain :</u> Montbéliard / Université (3 + 6 pers) et Audincourt / Maternelle Jacques Prévert (3 pers).</p>
Compostage en association	<p>ADAPEI Étupes : Depuis 2019 : suivi technique d'un site avec 2 composteurs de 400 L pour valoriser les déchets de préparation de repas et d'ateliers pâtisserie.</p>
Compostage en entreprise	<p>Hermès Allenjoie : Depuis 2018 : suivi technique d'un site avec 3 composteurs pour valoriser les déchets de préparation de repas.</p> <p><u>Sensibilisation de terrain :</u> Bavans / Faurécia (4 pers).</p>



Sous Fleurs d'Epines



Rue Jules Grosjean

Les 2 nouveaux sites de compostage installés en 2020 à Montbéliard dans le cadre d'habitats collectifs et correspondant au total à 12 foyers et 22 personnes

Tenue de stands Tri/compostage

forte baisse d'activité du fait de la pandémie COVID, la plupart des manifestations ayant été annulées.

Stands Tri/compostage lors de manifestations grand public en 2020	
Manifestations diverses	<p>3 manifestations : 196 personnes sensibilisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaine du Développement Durable organisée par la Ville de Voujeaucourt les 19-20/09 (32 personnes vues) - ÉCO RANDO organisée par Décathlon le 19/09 (35 personnes vues) - Fête de la Science à Montbéliard les 10-11/10 (129 personnes vues)
Marchés du soir	Stand sur 3 marchés du soir à Courcelles-Les-Montbéliard, Pont de Roide-Vermondans et Blamont : 39 personnes sensibilisées au total.
Tri lors de manifestations	Ascap 58 ^{ème} Cross de Brognard le 22/02 (60 personnes vues).



Stand lors de l'opération Green Week à Grand-Charmont



Stand lors de la semaine DD de Voujeaucourt



Stand lors de la Fête de la Science à Montbéliard



Stand lors du Marché du soir de Blamont

La promotion de la collecte séparée des biodéchets (biobornes)

Adaptation et diffusion en 2020 des supports dédiés à la poursuite de l'expérimentation « collecte de biodéchets » : brochures diffusées toutes boîtes aux lettres dans les quartiers ciblés, affiches, communiqués

de presse, textes pour les bulletins municipaux, etc.

Les communes qui ont rejoint en 2020 l'expérimentation furent Grand-Charmont (quartiers Fougères et Giboulon) et Montenois. La phase expérimentale a pris fin au mois de juillet 2020 et l'extension du dispositif à 35 communes rurales a été votée pour une mise en place en 2021

Provisoire

Les recycleries/ressourceries

Une étude est actuellement menée par les divers partenaires locaux (Frip'Vie, Ensemblier et Emmaüs) afin de mettre en place un système de recycleries dans les déchèteries de PMA.

L'action des associations d'insertion

Sur PMA, il existe six associations qui récupèrent les produits collectés dans les déchèteries afin de les recycler :

➤ L'association FRIP'VIE

C'est une association Loi 1901 fondée en avril 1997.

Par la remise au travail progressive de personnes en grande difficulté, cette association trie les vêtements récupérés et les revend à prix modiques dans quatre magasins situés dans le Pays de Montbéliard aux personnes ou familles en situation de précarité.

284 tonnes
collectées

➤ Le Relais Est

Le Relais possède 63 containers sur l'agglomération. Une partie des vêtements collectés sur le territoire de PMA est revendue au magasin Ding Fring à Audincourt.

213,4
tonnes

➤ L'association AEAL (Association d'aide aux Enfants Atteints de Leucémie)

L'association possède 19 containers, le tonnage collecté n'a pas été communiqué.

➤ L'association ENVIE

C'est à travers la convention liant PMA à l'éco-organisme Ecosystèmes, pour le traitement des DEEE, que le partenariat avec ENVIE existe.

Cette association effectue la collecte des DEEE des déchèteries vers les centres de traitement en partenariat avec l'association JURATRI qui réalise les premières opérations de démantèlement avant un traitement spécifique.

822,87
Tonnes
collectées

➤ **L'association Emmaüs**

Cette association est de longue date prestataire de PMA. Elle effectue notamment, par le biais d'un marché public, le tri des papiers/cartons et valorise la ferraille.

2 204 T de papiers triés
2 634 T de cartons triés
1 317 T de ferraille
valorisée

➤ **L'association IDé**

PMA a un partenariat avec cette association depuis 2004.

Dans le cadre de ce partenariat, IDé conditionne en sacs de 20 litres le compost criblé 10 mm produit à la compostière de Vieux-Charmont.

Par ailleurs, IDé se charge de la vente de ces sacs et assure un service de livraison à domicile du compost.

A ce titre, IDé effectue des permanences sur 3 déchèteries les samedis matins de début avril à fin juin et de septembre à fin octobre.

Le bilan des ventes 2020 n'a pas été communiqué.



**Animations/
Communication/
Sensibilisation**

Par quels biais est menée la sensibilisation ?



➤ Supports de communication grand public

En 2020, divers supports ou outils de communication ont été créés ou remaniés :

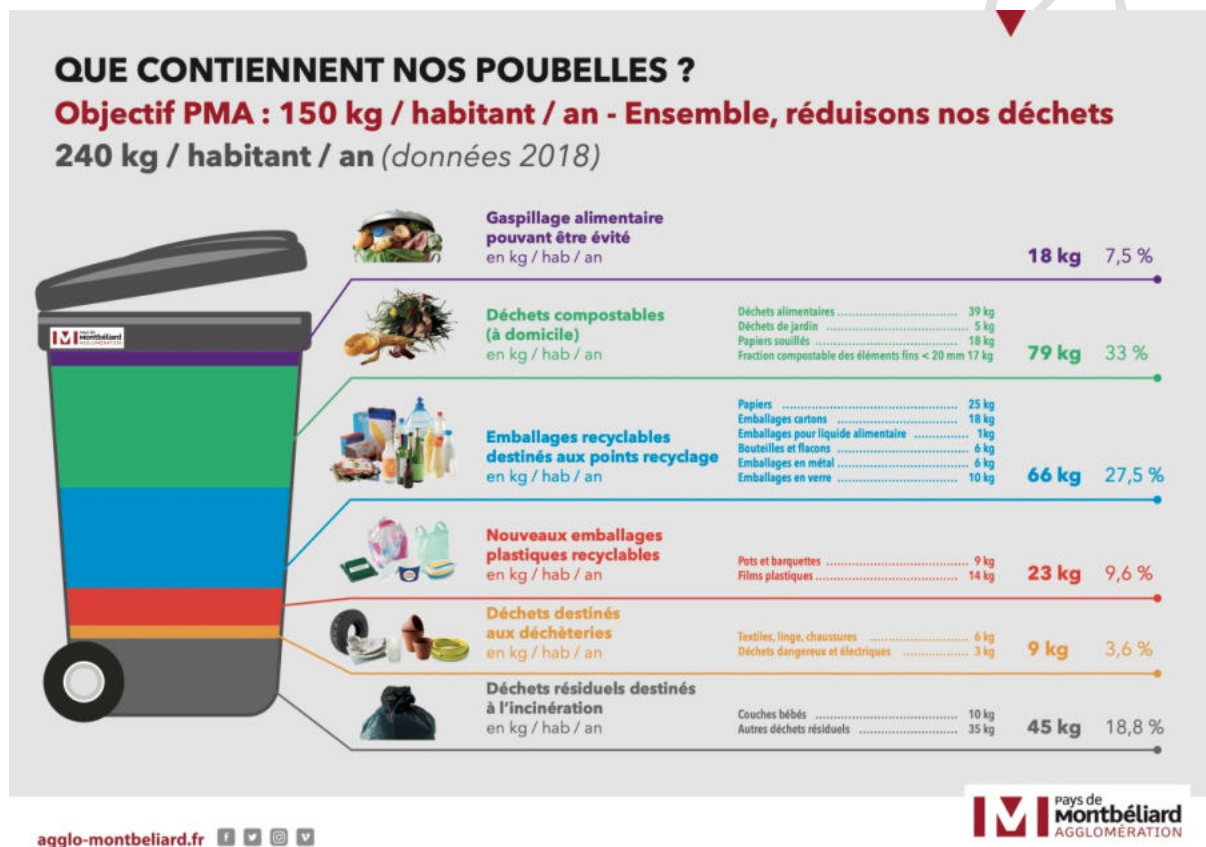
- des nouveaux **calendriers de collectes**,
- création d'un nouvel outil pédagogique, « **la Roue du Tri** », pour des animations ludiques et conviviales à mettre en place lors des stands et permanences tenus par les ambassadeurs du tri.



Valorisation de la caractérisation des déchets

Afin d'illustrer l'importance des démarches de prévention et de tri des déchets menées par la collectivité, un visuel a été établi pour rendre compte des résultats de la plus récente caractérisation des déchets (2018).

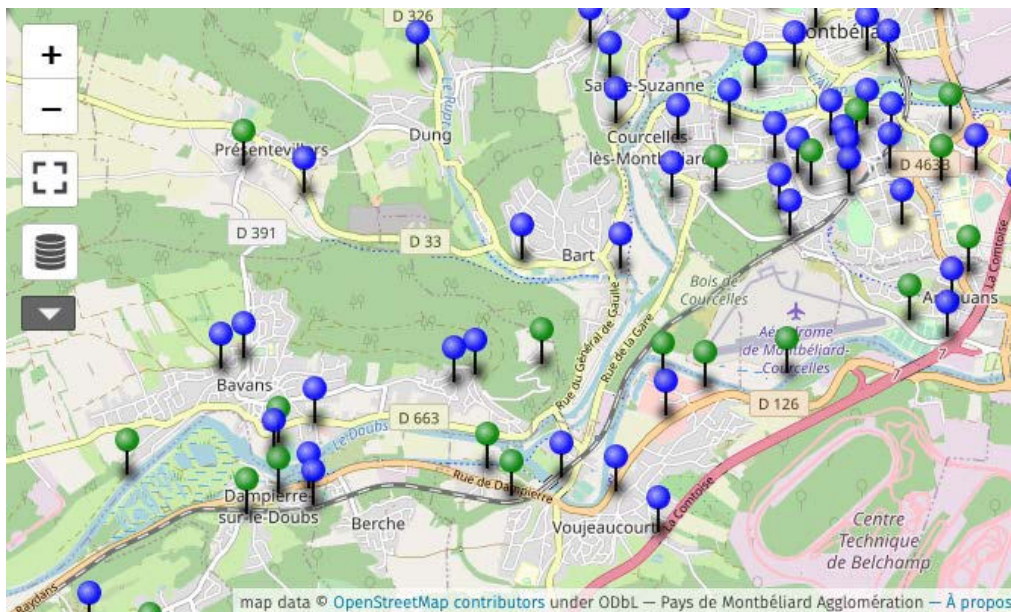
Celui-ci sera régulièrement mis à jour. Il a été diffusé sur le site internet et par courrier aux 72 maires.



Cartographie en ligne des points recyclage et conteneurs à verre

Un travail conjoint avec les directions Collectes et Traitement des déchets et Systèmes d'Information a permis de mettre en ligne en septembre 2020 une cartographie des 237 points recyclage et des conteneurs à verre isolés.

Outre une meilleure gestion interne du parc de points R, cette cartographie doit surtout permettre aux habitants de trouver plus facilement les points proches de chez eux.

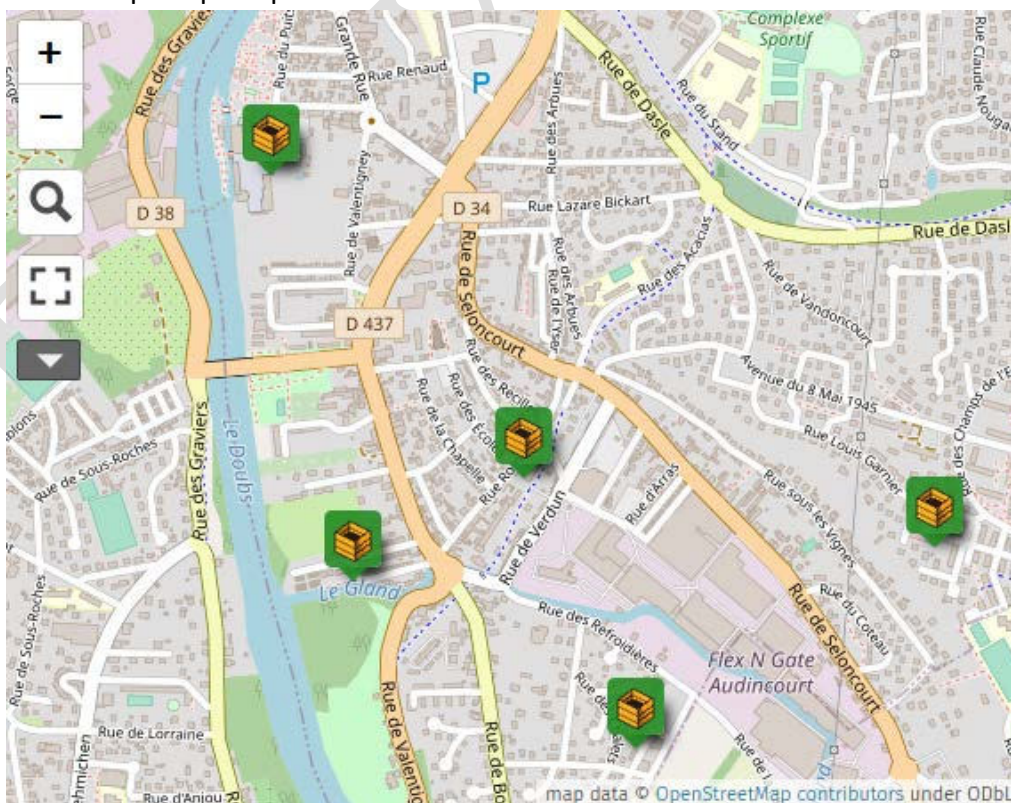


Lien utile : <http://www.agglo-montbeliard.fr/#!/dechets/le-recyclage.html>

Cartographie des sites de compostage partagé

Afin de répondre à des besoins internes de gestion des sites, mais aussi à des besoins externes, une cartographie a été réalisée ; elle vise à :

- permettre une meilleure appropriation de ces sites par les habitants concernés,
- faire connaître le réseau de sites de compostage partagé,
- susciter d'autres projets,
- les mettre en réseau dans l'idée de constituer une communauté des usagers qui le pratiquent.



Lien utile : <http://www.agglo-montbeliard.fr/#!/dechets/compost-et-compostage.html>

Réalisation d'une nouvelle signalétique autocollante pour les conteneurs papiers, cartons et verre

En application de l'extension des consignes de tri, de nouveaux autocollants dédiés au tri des « Plastiques, métaux et briques alimentaires » avaient été apposés en 2019 sur l'ensemble du parc de points recyclage.

Restait à mettre à jour les autocollants pour les autres conteneurs, à savoir les flux papiers, cartons et verre.

Ces autocollants ont été conçus en 2020 et seront apposés à compter du printemps 2020 par des agents de la Direction Collectes et Traitement des déchets.



Adaptation de la communication « déchets » à la pandémie COVID

Déchèteries :

Suite aux restrictions sanitaires ayant entraîné la fermeture puis la réouverture restreinte des déchèteries : création et diffusion large de visuels spécifiques (limitation des apports, accès selon numérotation paire/impair des plaques d'immatriculation des usagers, gestes barrières, etc.) :

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS PENDANT LA PÉRIODE DE DÉCONFINEMENT ?

En cette période d'épidémie de COVID-19, Pays de Montbéliard Agglomération vous rappelle les consignes importantes à respecter pour bien gérer la collecte, le tri et le recyclage de vos déchets.

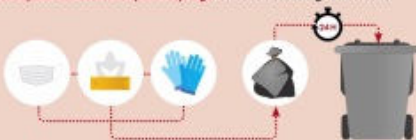
■ LES DÉCHETS LIÉS À L'ÉPIDÉMIE

JE TRIE AVEC PRÉCAUTION MES DÉCHETS LIÉS À L'ÉPIDÉMIE POUR NE PAS RISQUER D'ÊTRE CONTAMINÉ ET POUR PROTÉGER LES AGENTS CHARGÉS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.

ATTENTION :

- Veillez à respecter les nouvelles consignes concernant les déchets liés à l'épidémie.

Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux particuliers que les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le bac à ordures ménagères. Ne surtout pas déposer ces déchets au point recyclage. Un double anachage est conseillé.



■ LA COLLECTE DES BIODÉCHETS & LE COMPOSTAGE

LA COLLECTE EXPÉRIMENTALE MISE EN PLACE DANS CERTAINS QUARTIERS ET CERTAINES COMMUNES EST MAINTENUE.

Les habitants concernés peuvent continuer à déposer leurs biodéchets dans les conteneurs mis à leur disposition.

Pour votre **COMPOSTEUR INDIVIDUEL**, continuez à l'alimenter avec vos biodéchets comme d'habitude, et lavez-vous les mains après. Pour rappel, les déchets verts peuvent être incorporés en partie au compost, mais aussi être broyés sur place ou servir de paillage pour votre jardin.

Dans le cas d'un **COMPOSTEUR PARTAGÉ**, renseignez-vous auprès de votre référent de site, car il/elle aura reçu des consignes de la part de la collectivité. Pour les projets émergents, nous restons disponibles pour vous accompagner.

(contact par mail à ambassadeurs.tri@agglomontbeliard.fr)

■ LES POINTS RECYCLAGE

LA COLLECTE DES POINTS RECYCLAGE EST MAINTENUE PENDANT LE DÉCONFINEMENT.

Veillez à bien découper les cartons volumineux pour ne pas saturer les conteneurs.

ATTENTION :

- Surtout, ne déposez aucun encombrant au point recyclage.
- Ne déposez aucun déchet souillé (gants, masques...) dans les conteneurs.

ATTENTION :

- Les dépôts sauvages sont INTERDITS et sanctionnés d'une amende de 1.500 €. Merci de respecter l'espace public et le travail des agents de collecte.
- Votre bac à ordures ménagères ne doit pas remplacer le dépôt en déchèterie, car le traitement en sera alors affecté. Merci de ne pas compliquer le travail des agents déjà très mobilisés et au contraire de faciliter leur quotidien.

COVID - 19 coronavirus INFORMATION

Consignes applicables du mardi 2 juin 2020 jusqu'à réévaluation de la situation

JUN 2 2020

LES 6 DÉCHÈTIERIES FIXES DE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION FONCTIONNERONT DU 2 JUILLET JUSQU'À RÉÉVALUATION DE LA SITUATION SELON L'ORGANISATION SUIVANTE

Ouverture aux jours et horaires normaux à retrouver sur agglomontbeliard.fr

• Régulation des apports selon l'immatriculation : paire les jours pairs et impaire les jours impairs, ceci afin de réguler les flux et limiter les files d'attente.

JOURS PAIRS	JOURS IMPAIRS
Plaques paires AB-456-CA	Plaques impaires AB-789-CA
456 - CA - 25	123 - AB - 25

Exemple de plaques d'immatriculation compatibles avec le système de régulation des flux.

• Dépôts possibles pour les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, le plâtre, les pneus, la ferraille, les déchets toxiques et déchets d'équipements électriques et électroniques.



• Nombre de véhicules en simultané limité sur la plateforme avec régulation du flux : 1 sortant / 1 entrant.

DISPOSITIONS POUVANT ÉVOLUER EN FONCTION DES FILIÈRES DE REPRISE.



Pas d'utilisation des cartes de déchèteries et les demandes de création/remplacement de cartes resteront possibles mais uniquement par demande à l'adresse collectes-dechets@agglomontbeliard.fr. Les cartes de déchèteries seront contrôlées à l'immatriculation autre que 25.

• Pas d'aide pour le déchargement et pas de prêt de matériels.

• La déchèterie mobile est accessible aux jours et horaires indiqués sur votre calendrier de collecte (Y COMPRIS LE SAMEDI) sur agglomontbeliard.fr rubrique Les collectes.

OBLIGATIONS DES USAGERS

- Respect du jour de passage en fonction de la plaque d'immatriculation et des déchets acceptés,
- 1 voyage/jour maximum,
- Port du masque fortement conseillé,
- 1 seule personne / véhicule,
- Respect des gestes barrières,
- Déchargement des déchets sans aide.

Nos agents comptent sur votre bienveillance. Passez à eux.



■ LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS

LES COLLECTES DES ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE SERONT ASSURÉES SUR RÉSERVATION À COMPTER DU MARDI 2 JUILLET.

Pays de Montbéliard Agglomération assure une collecte des encombrants dans certaines communes, sur réservation uniquement, par téléphone ou par internet (au moins 48h à l'avance).

Comment procéder ?

1 - Consultez le calendrier de collectes pour connaître les prochaines dates de ramassage des encombrants pour votre commune.

3 - À partir du 27 mai et au moins 2 jours avant la date de ramassage souhaitée, appelez le **03 81 31 84 99** ou le **07 64 35 47 12** (du lundi au vendredi de 8h à 12h - 13h à 17h). Ou plus simplement, connectez-vous sur agglomontbeliard.fr

pour effectuer votre demande en ligne.

3 - Vos coordonnées ainsi que la nature et la quantité des encombrants à enlever vous seront demandées.

Que puis-je mettre à la collecte des encombrants ?

Il s'agit de déchets occasionnels, non recyclables, provenant de l'activité domestique des ménages, trop volumineux ou trop lourds pour la collecte via le bac à ordures ménagères : électroménagers, sommiers métalliques, matelas, canapés, divers meubles, mobiliers divers, etc. 1 m³ maximum par passage.

27 parutions d'informations pratiques ont été diffusées au cours de l'année dans les médias locaux, les réseaux sociaux ou le site internet de la collectivité.

Lutte contre les masques jetés sur la voie publique et dans les conteneurs à papier des points recyclage :

Création d'autocollants spécial « Covid » pour ces conteneurs



Campagnes de sensibilisation au Tri

Forte baisse d'activité du fait de la pandémie COVID : aucune campagne en porte-à-porte n'a été menée à partir du mois de mars. En effet, au regard des contraintes sanitaires, il n'était pas envisageable de visiter les usagers à leur domicile.

Sensibilisation en porte-à-porte sur le Tri en 2020

<u>Tri :</u> 4 opérations , 4 communes concernées : Bethoncourt, Montbéliard, Valentigney et Voujeaucourt (21 foyers).
<u>Lutte contre les dépôts sauvages :</u> Green Week de NEOLIA : animation spécifique à la collecte des masques sanitaires pour la sensibilisation de 100 riverains - quartier place Godard à Grand-Charmont.

Animations jeune public

Spécial jeune public en 2020	
Cycle pédagogique « déchets »	Année 2019/2020 : 1363 élèves (66 classes inscrites), du CP à la 6ème <i>Sous-traité via marché public au CPIE de Brussey.</i>
Animations jeune public	286 élèves de Bethoncourt et de Voujeaucourt.
Animations jeune public à la Damassine	<u>Compostage</u> : 173 enfants (8 classes) sensibilisés. <u>Tri</u> : 42 élèves (2 classes) sensibilisés.
Sensibilisation au gaspillage alimentaire	Maison pour Tous de Blamont – 12 enfants + 2 accompagnateurs , en lien avec la Direction des Services à la personne de PMA.



Animations scolaires sur le Tri à la Damassine

Animations, visites

Animations, visites :	
Animations grand public « 1, 2, 3... Nature ! »	5 animations spécifiques « déchets » seulement ont pu être maintenues, sur 12 programmées initialement.
Visites d'équipements sur demande	Aucune visite pour cause de restrictions sanitaires.

Eco-exemplarité

Eco-exemplarité :	
Tri des déchets dans les bureaux de PMA	Tri et compostage au siège de PMA et dans d'autres bâtiments : opération de sensibilisation interne dans 5 directions (Direction de la Mobilité, Finances, Ressources Humaines, DSIC et ADU) - 71 agents .
Composteurs dans des bâtiments de PMA	Au 31/12/2020, 4 sites sont équipés : la Damassine (1 composteur depuis 2010 + 1 lombricomposteur), le siège de PMA (3 composteurs depuis 2012 + 1 lombricomposteur), le Théâtre de Mandeure (1 composteur depuis 2015) et la crèche de Colombier-Fontaine depuis 2019).
Lombricompostage	Depuis 2014 : projet interne à PMA « foyers témoins » (6 adhérents) et « bureaux témoins » (8 référents).

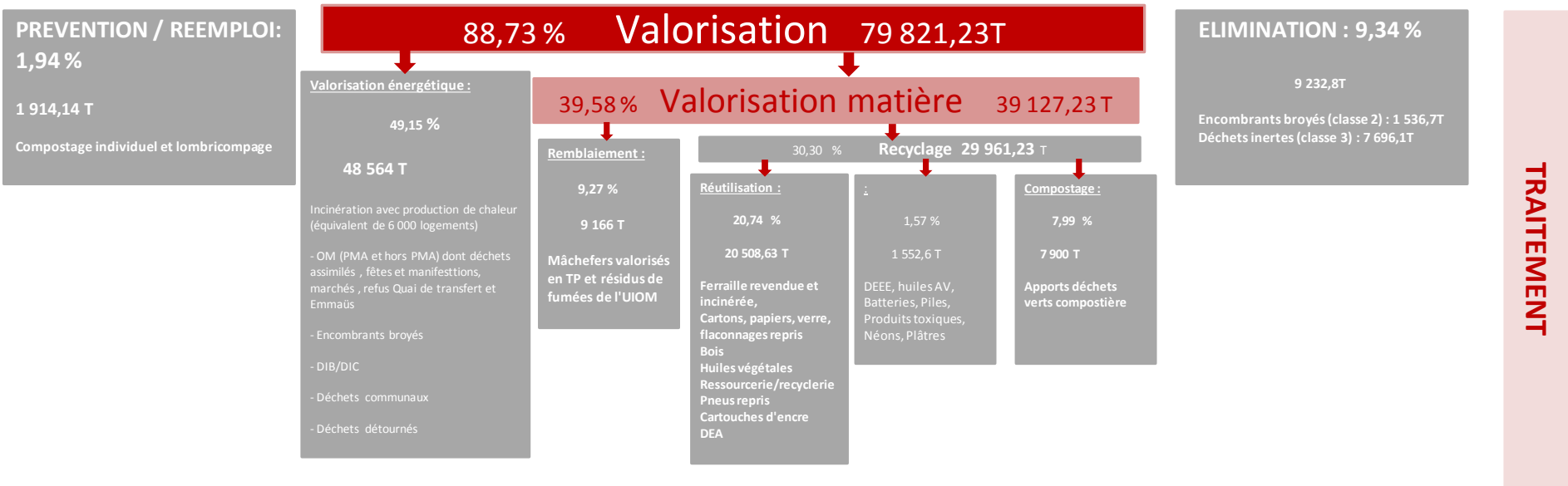
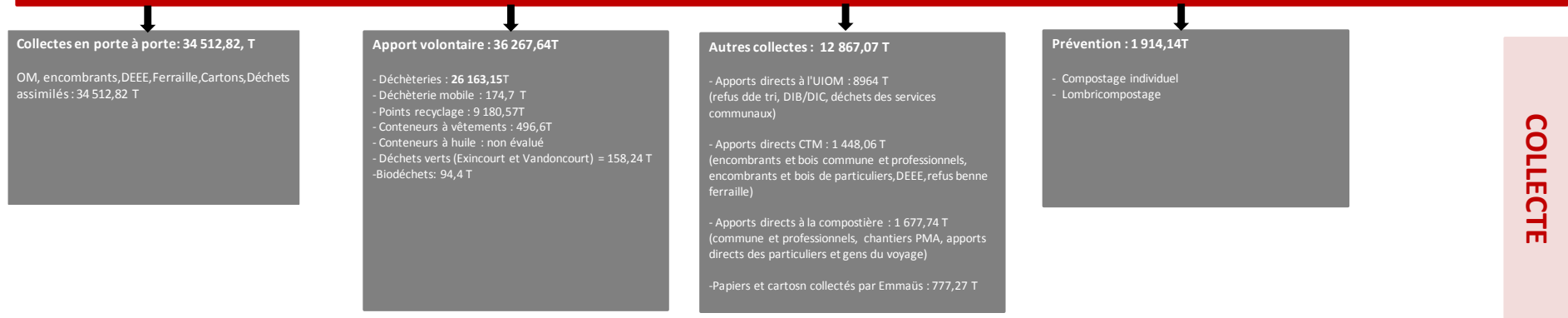


Siège de PMA – composteurs extérieurs



Siège de PMA – lombricomposteurs

ANNEE 2020 - PRODUCTION TOTALE DE DECHETS EN TONNES : 85 561,88 T



INDICATEURS

FINANCIERS

Montant annuel global des dépenses et recettes du service

Un programme de travail sur les coûts a été engagé dès 2001 par l'ADEME. Et, depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche qui vise à doter les collectivités locales d'une réelle capacité à concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit notamment de la matrice des coûts. Pays de Montbéliard Agglomération s'est inscrit dans cette démarche depuis 2017, aussi, les coûts présentés, dans ce rapport, sont donc issus de la matrice des coûts de l'année 2020.

Provisoire

Année 2020 Montants HT			Flux des déchets							Total
			Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Biodéchets des ménages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Encombrants	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	463 616,00	142 651,00	534 942,00	89 157,00	267 471,00	106 988,00	178 314,00	1 783 139,00
		Communication	81 320,00	22 203,00	51 807,00	36 787,00	59 158,00		7 010,00	258 285,00
		TOTAL Fonctionnelles	544 936,00	164 854,00	586 749,00	125 944,00	326 629,00	106 988,00	185 324,00	2 041 424,00
	Techniques	Prévention	27 834,00				11 929,00			39 763,00
		Collecte et pré-collecte								
		Pré-collecte	302 652,00	62 354,00	137 236,00	4 500,00				506 742,00
		Collecte	2 785 993,00	105 531,00	805 974,00	20 531,00	1 332 601,00	30 881,00	165 069,00	5 246 580,00
		TOTAL Collecte et pré-collecte	3 088 645,00	167 885,00	943 210,00	25 031,00	1 332 601,00	30 881,00	165 069,00	5 753 322,00
		Transfert/Transport		25 190,00	147 320,00		746 723,00	15 453,00	15 938,00	950 624,00
		Traitement des déchets non dangereux					206 530,00	20 431,00	21 360,00	248 321,00
		Tri et conditionnement			471 018,00		50 821,00			521 839,00
		Compostage					283 496,00	70 294,00		353 790,00
		Méthanisation				17 482,00				17 482,00
		Incinération					314 271,00	824 105,00	58 127,00	1 196 503,00
		Autre valorisation matière ou énergie					221 816,00	8 133,00		229 949,00
		Stockage de déchets non dangereux					126 714,00	25 010,00	22 424,00	174 148,00
		Traitement des inertes					25 225,00			25 225,00
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux			471 018,00	17 482,00	1 228 873,00	947 973,00	101 911,00	2 767 257,00
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					62 507,00			62 507,00
		Autres charges					37 000,00			37 000,00
TOTAL Techniques	3 116 479,00	193 075,00	1 561 548,00	42 513,00	3 419 633,00	994 307,00	282 918,00	9 610 473,00		
TOTAL Charges	3 661 415,00	357 929,00	2 148 297,00	168 457,00	3 746 262,00	1 101 295,00	468 242,00	11 651 897,00		
[REG] Ventes de produits et d'énergie - Incinération			2 804 094,00						2 804 094,00	
Produits	Industriels	Matériaux		94 574,00	269 140,00		71 205,00		434 919,00	
		Compost					14 110,00	3 100,00	17 210,00	
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie		94 574,00	269 140,00		85 315,00	3 100,00	452 129,00	
		Prestations à des tiers						203 911,00	203 911,00	
		Autres produits	54 624,00	5 401,00	43 706,00		7 158,00	13 999,00	1 093,00	125 981,00
	TOTAL Industriels	54 624,00	99 975,00	312 846,00		92 473,00	221 010,00	1 093,00	782 021,00	
	Soutiens	Soutiens des éco-organismes	27 061,00	70 590,00	1 643 466,00		126 064,00		1 867 181,00	
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	1 550,00	86,00	515,00	40,00	5 813,00	264,00	112,00	8 380,00
Subventions de fonctionnement					45 480,00				45 480,00	
TOTAL Aides		1 550,00	86,00	515,00	45 520,00	5 813,00	264,00	112,00	53 860,00	
TOTAL Produits	83 235,00	170 651,00	1 956 827,00	45 520,00	224 350,00	221 274,00	1 205,00	2 703 062,00		
Fiscalité et financement déchets	Montant de la TVA acquittée		318 581,00	20 746,00	113 556,00	5 660,00	184 319,00	78 257,00	26 853,00	747 972,00
	Financement déchets direct	TEOM	3 838 104,00	212 476,00	1 275 288,00	100 000,00	2 223 884,00	653 759,00	277 961,00	8 581 472,00
		REOM	524 711,00	29 048,00	174 346,00	13 671,00	304 029,00	89 376,00	38 000,00	1 173 181,00
		Redevance spéciale	509 169,00							509 169,00
		Facturation à l'usager	3 506,00							3 506,00
		TOTAL Redevance spéciale & facturations usagers	512 675,00							512 675,00
	TOTAL Financement déchets direct	4 875 490,00	241 524,00	1 449 634,00	113 671,00	2 527 913,00	743 135,00	315 961,00	10 267 328,00	
TOTAL Financement déchets	4 875 490,00	241 524,00	1 449 634,00	113 671,00	2 527 913,00	743 135,00	315 961,00	10 267 328,00		

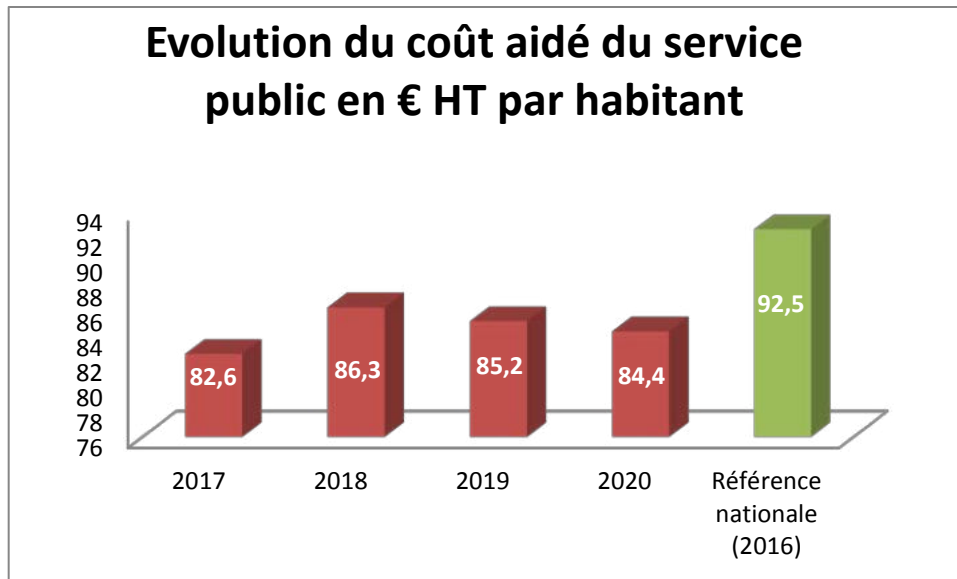
Recyclables secs des OM hors verre = papiers/cartons et flaconnages collectés en points R

Déchets des professionnels = apports au centre de transfert des encombrants et à la compostière

Encombrants = collecte des encombrants en porte à porte

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT – ANNEE 2020		
	€	€/hab
Coût aidé du service public* (en € TTC)	12 500 901	89.72
Niveau de financement	10 267 328	73.69
Ecart entre le coût et le financement	2 233 573	16.03
Ecart entre le coût et le financement en %	17.9 %	

*coût aidé en € TTC correspond au coût restant à la charge de la collectivité



Coût aidé en diminution par rapport à 2017 et inférieur à la référence nationale 2016

Montant annuel des dépenses et recettes du service par flux

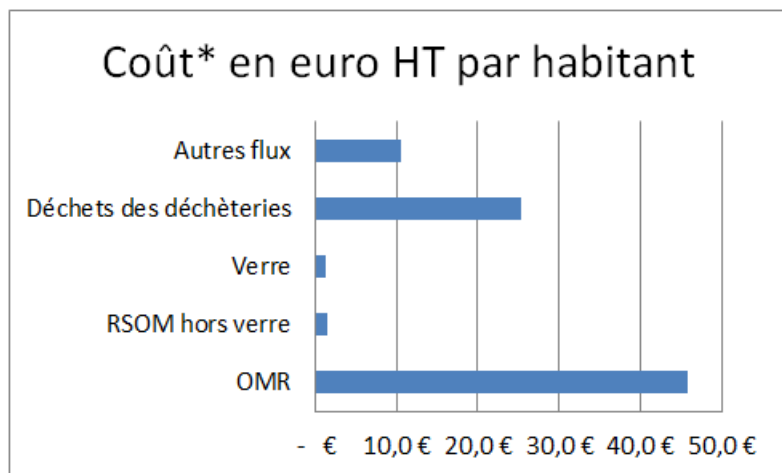
Flux collectés	Coût aidé en euro HT par habitant		
	PMA 2019	PMA 2020	France - Milieu Mixte à dominante urbaine
OMR	48.10 €	45,8 €	53,0 €
RSOM hors verre	0 €	1,4 €	7,0 €
Verre	1.1 €	1,3 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	25.7 €	25,3 €	22,0 €
Autres flux	10.3 €	10,6 €	6,0 €
Tous flux	85.20 €	84,4 €	89,0 €

OMR : Ordures ménagères résiduelles

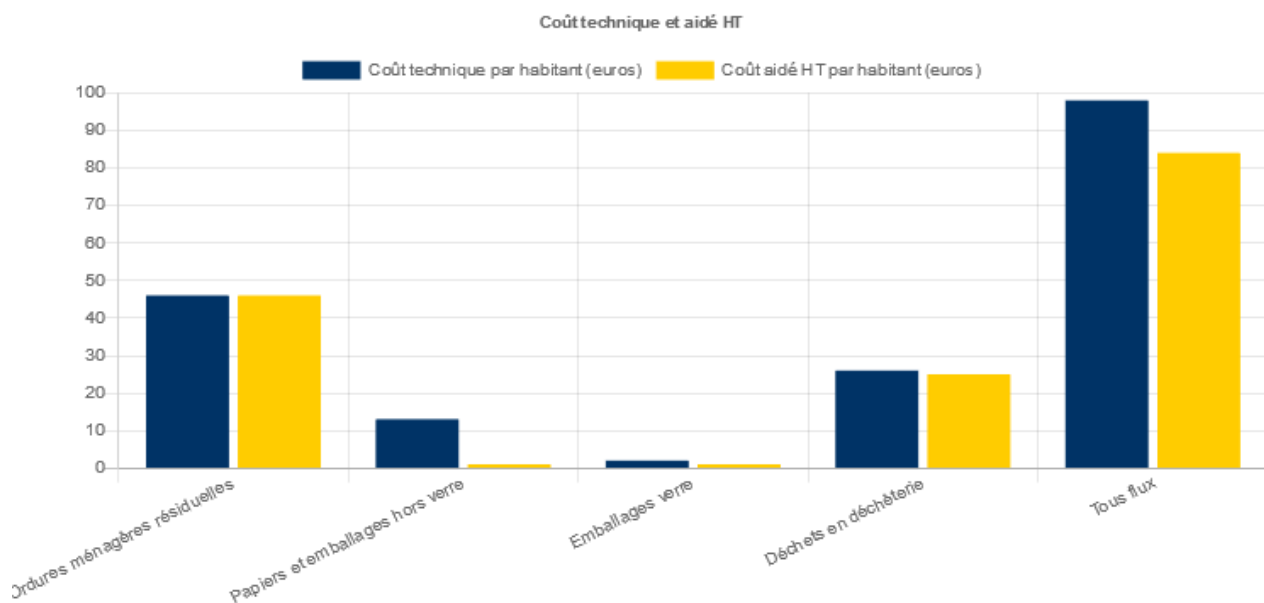
RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

Les coûts des RSOM hors verre sont en augmentation car des investissements ont été engagés pour la densification et l'embellissement des points R et les soutiens correspondants n'ont encore pas été touchés en totalité.

Autres flux = collecte expérimentale des biodéchets (3.63 € HT), collecte et traitement des déchets professionnels et collecte des encombrants en PàP (3.65 € HT)



* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.



Coût technique = Totalité des charges HT hors communication et charges de structure

Coût aidé = Coût technique moins les ventes de produits et d'énergie, des soutiens des éco organismes et les aides diverses

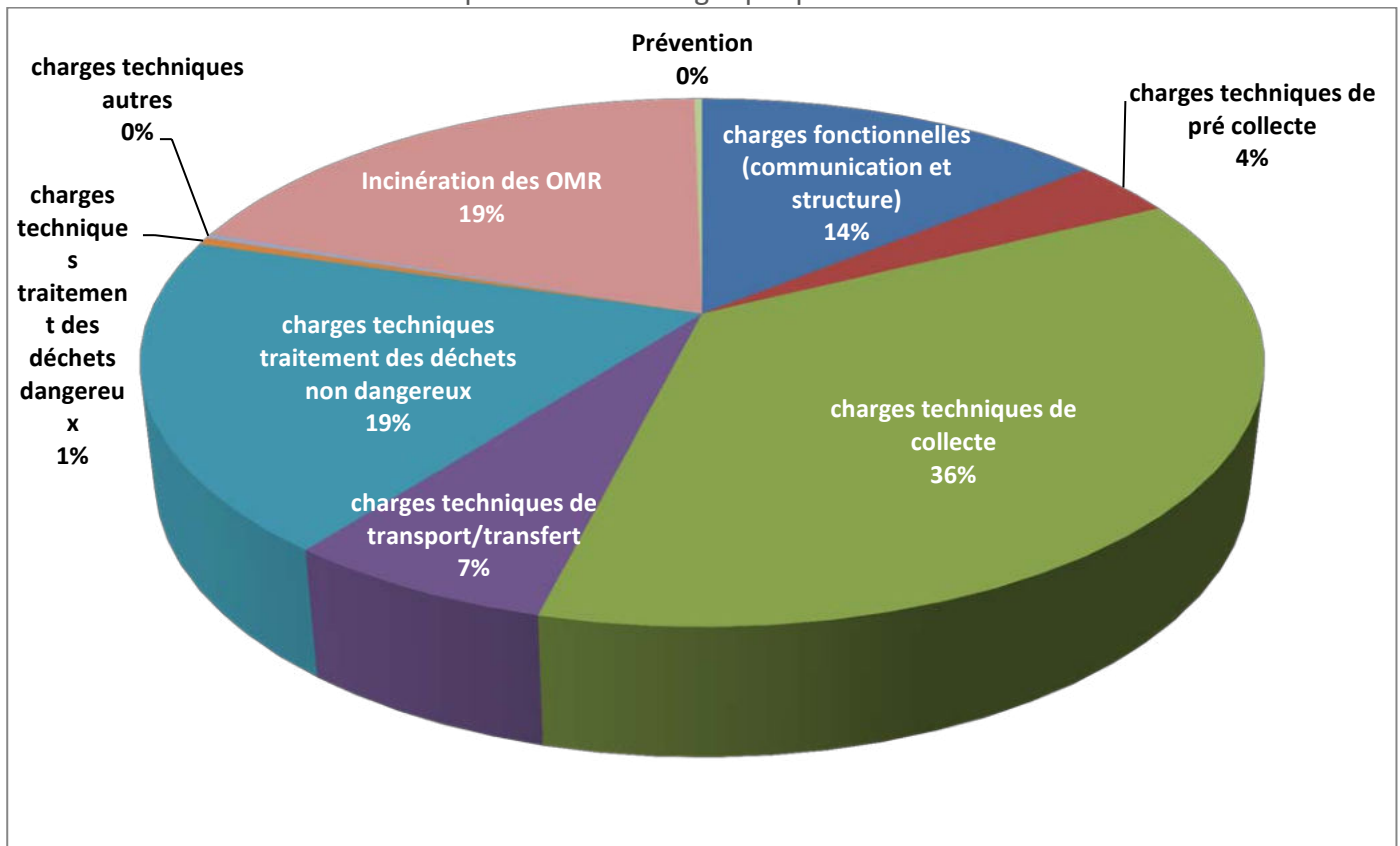
Il est constaté :

- Très peu de recettes et soutiens sur les OMR
- Beaucoup de recettes et soutiens pour les déchets recyclables (vente de matériaux, soutiens CITEO et Ecofolio)
- Des recettes et soutiens modérés pour les déchets des déchèteries (vente de matériaux et soutiens écoorganismes), qui pourraient être optimisés en triant davantage et en développant de nouvelles filières afin de réduire au maximum les déchets à incinérer et enfouir.

Coût aidé en euro HT par tonne			
Flux collectés	PMA 2019	PMA 2020	Référence nationale (2014)
OMR	203.39 €	193.43 €	227 €
RSOM hors verre	1.14€	39.08 €	185 €
Verre	35.52 €	43.75 €	54 €
Déchets des déchèteries	161.37 €	188.27 €	114 €
Tous flux	180.15 €	188.81 €	174 €

Les coûts relatifs aux flux Verre et RSOM hors verre dépendent fortement des variations de prix de reprise des matériaux. Prix qui ont fortement chutés en 2020.

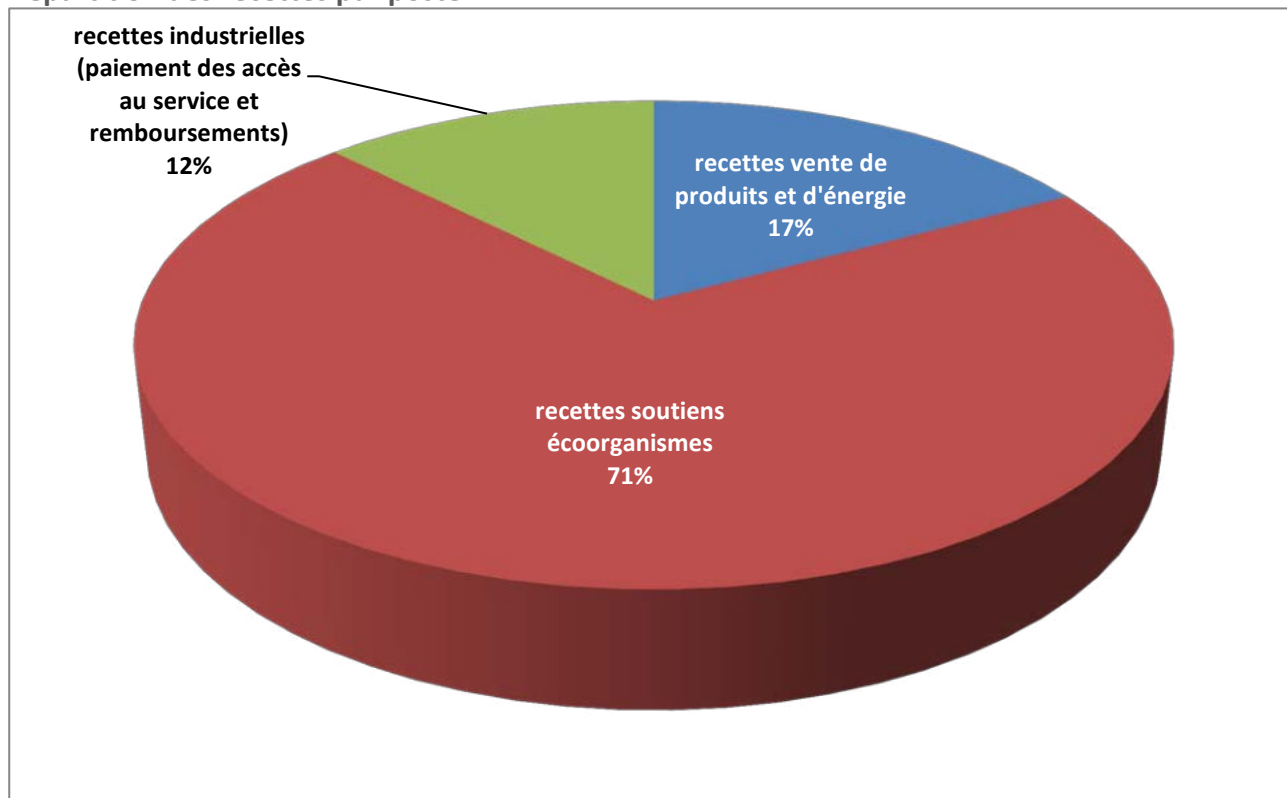
Répartition des charges par poste



Outre les charges de structure et les frais de personnel qui pèsent lourds dans le budget, les principaux postes de dépenses en fonctionnement sont les suivants :

- Incinération des ordures ménagères : 2 804 094 €
- Traitement des divers déchets (hors Ordures Ménagères et y compris le tri) : 2 829 764 €
- Vêtements de travail : 144 306 €
- Coût des véhicules (réparations et carburants) : 1 125 419 €

Répartition des recettes par poste

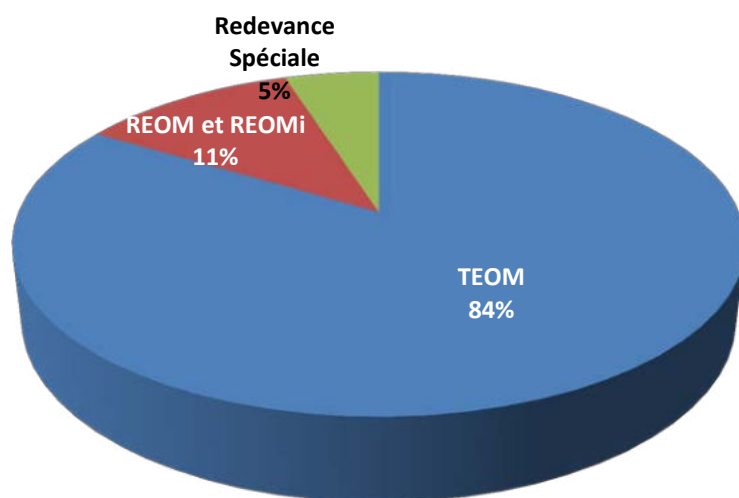


Les principaux soutiens viennent des éco organismes suivants :

- CITEO : Dans le cadre du barème F pour le recyclage des emballages ménagers et papiers : **1 730 335 €**
- Les autres éco organismes en charge de la récupération des déchets des déchèteries : **126 064 €** :
 - Ecosystèmes chargé de la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
 - Eco mobilier chargé de la gestion des Déchets d'Equipements d'Ameublement,
 - EcoDDS qui collecte et traite les Déchets Diffus Spécifiques des Ménages (Déchets toxiques).

Les Modalités de financement du service de collecte et de traitement des déchets – contributions des usagers

Répartition de la contribution des usagers - année 2020

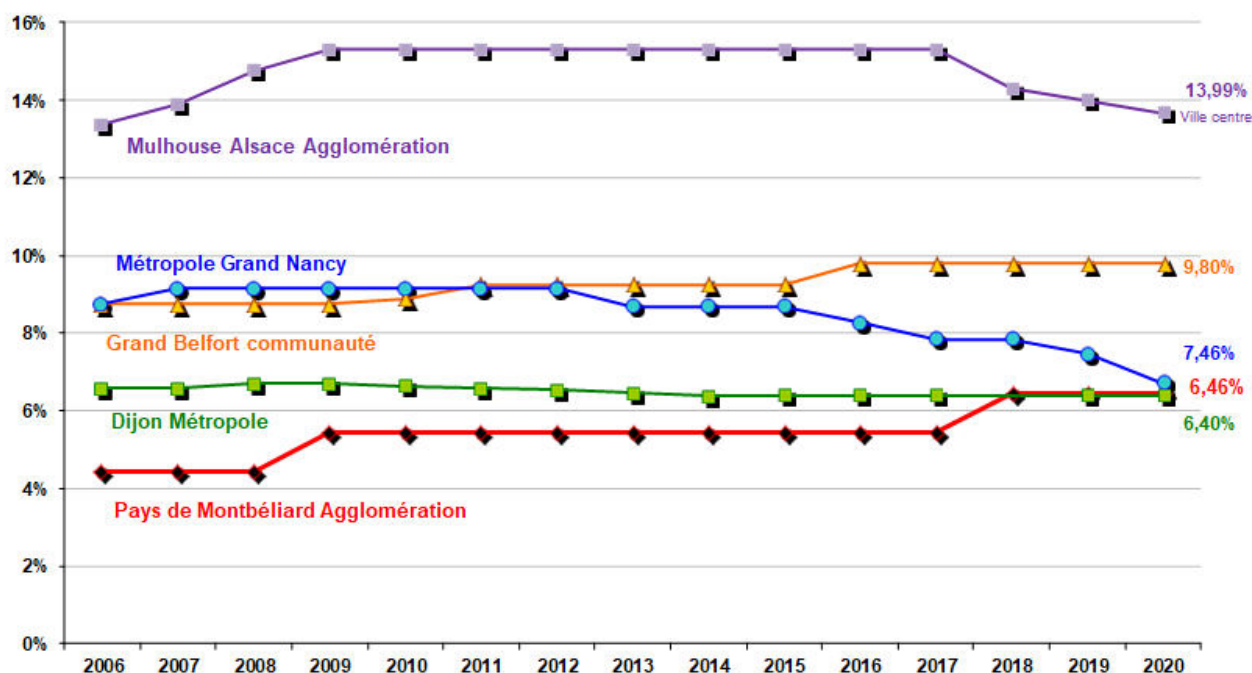


Outre les recettes de ventes de produits et d'énergie, les facturations de prestations, les remboursements divers, les soutiens et aides, le budget de collecte et de traitement des déchets est financé par les contributions des usagers

Suite à la loi Notre et jusqu'au 31 décembre 2021 (date à laquelle les modalités de financement doivent être homogénéisées), sur le territoire de PMA 72, Il existe trois modes de financement du service public de gestion des déchets :

Type de financement	Principe	Nombre de communes	Recettes perçues en 2020
Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères	Instaurée en 2002, elle concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle peut être couplée au budget général et à la redevance spéciale.	29 communes de l'ex PMA 29 + Dambelin et Pont de Roide/Vermondans	8 581 472 € soit +2.6 %/2019
Redevance d'enlèvement des Ordures ménagères	Redevance lié au service rendu- Essentiellement basée sur la composition du foyer ou le volume de la poubelle	29 communes (Ex SIEVOM et ex CCVR)	1 173 181 €
Redevance d'enlèvement des Ordures ménagères Incitative	Effective depuis 2017, elle intègre en plus une part variable relative au nombre de levées par an	11 communes de l'ex CC3C	

Taux de TEOM votés dans les groupements de collectivités du Grand Est :



Modalités de financement : Redevance spéciale

Conformément à la réglementation, depuis le 1^{er} janvier 2002, PMA a instauré la redevance spéciale pour les professionnels utilisant le service pour leurs déchets assimilés aux ordures ménagères et ayant un volume de bacs supérieur à 1 100 litres par semaine.

En 2020, la **Redevance Spéciale** a rapporté **509 169 €** (2018 : 514 590 € soit une légère baisse de 1 %)

Ci-dessous un tableau présentant l'évolution du seuil d'application et du tarif pour la redevance spéciale.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Seuil d'application en L	1500	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100	1100
Tarif en €/L	0,01255	0,01255	0,01317	0,01345	0,01345	0,01379	0,014	0,01877	0,01914	0,01952	0,01991	0,0203

La formule appliquée est la suivante :

$$\text{Redevance spéciale} = ((V \times C) - 1\,100) \times 52 \times T$$

Où

- V = Volume global de bacs mis à disposition de l'établissement
- C = Nombre de ramassages hebdomadaires
- T = Tarif par litre et par ramassage soit **0,01991 €**

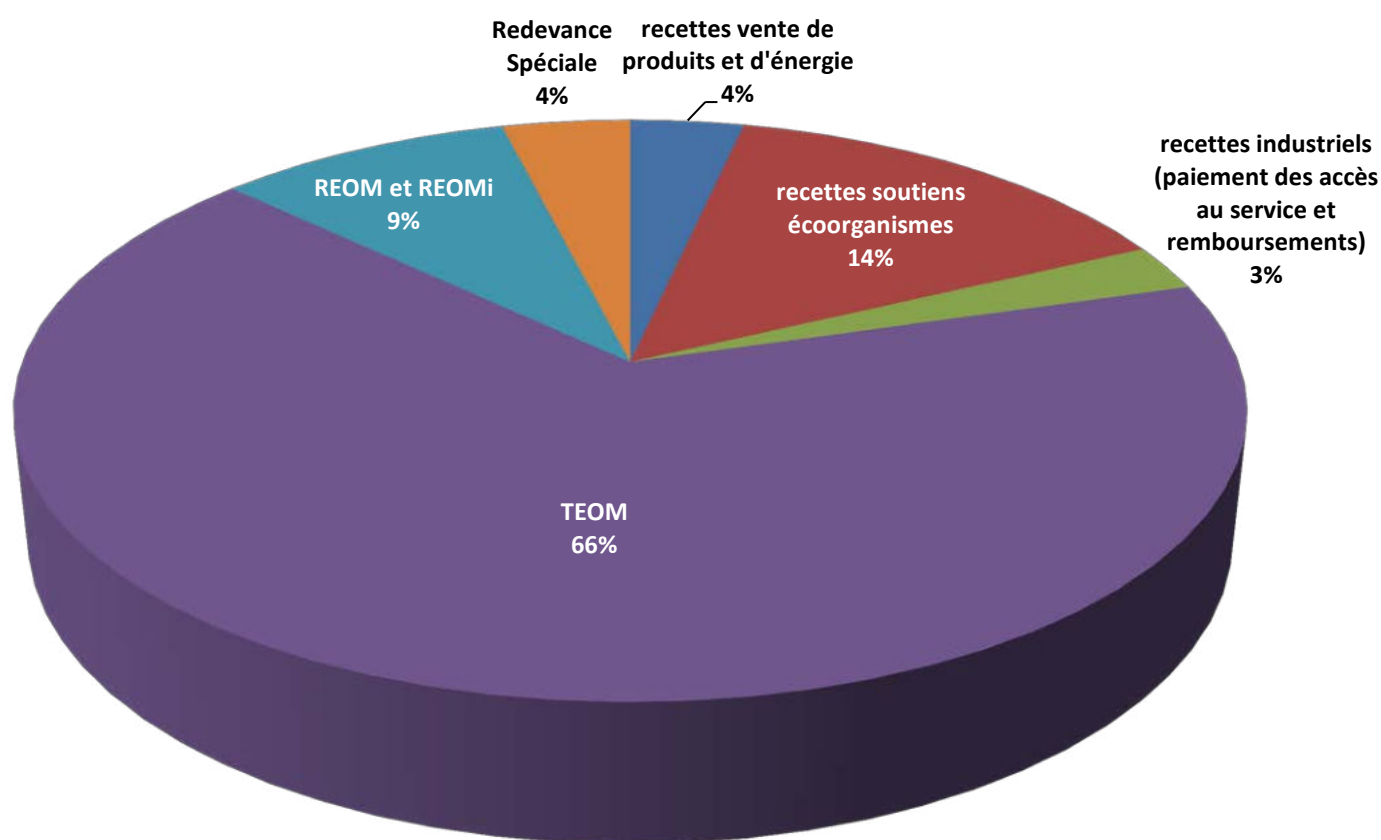
52 = Nombre de semaines d'activité

Les professionnels dont le volume de bacs reste inférieur aux 1 100 litres sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) uniquement. A l'inverse, le fait de payer la redevance spéciale n'exonère pas le professionnel de payer la TEOM.

Dans ce cadre, des conventions sont passées entre PMA et les redevables. En 2020, **270 redevables** étaient soumis à la redevance spéciale.

La redevance spéciale étant compatible avec la TEOM et le budget général uniquement, seuls les professionnels de l'ex PMA 29 et des communes de Pont de Roide/Vermondans et Dambelin sont concernés par cette redevance spéciale.

Répartition des produits – Année 2020



GLOSSAIRE

Ambassadeur du tri : chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte à porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles...

Apport volontaire : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

Centre d'enfouissement technique (CET) : Les centres d'enfouissement technique anciennement appelés décharges lorsque ces derniers n'étaient pas contrôlés servent à accueillir et à enfouir les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes, ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes. Il existe trois catégories :

- CSDU 1 : déchets industriels dangereux.
- CSDU 2 : déchets ménagers et assimilés.
- CSDU 3 : déchets dits inertes.

Centre de tri : installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

Collecte sélective : collecte de flux de déchets préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Compostage : Le compostage est un procédé de transformation de matières fermentescibles, très utilisé en particulier en milieu agricole. En effet, le résultat du compostage (compost) permet d'amender les sols en améliorant leur structure et leur fertilité.

Coût aidé : total des dépenses moins les recettes de vente de matériaux et d'énergie, les soutiens et aides diverses

EMB MIX PEHD PP PS : Emballage mixte de type Polyéthylène Haute Densité, Polypropylène, Polystyrène

EMB MIX PET Clair Q7 et EMB MIX PET Foncé Q8 : Emballage mixte en PET soit de couleur claire ou foncée

Freinte : Déchets, altérations que subit une matière au cours de sa transformation, une marchandise durant son transport

Méthanisation : La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en compost, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz.

Ordures ménagères : Déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles ou séparatives. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes

conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux, ...) appelés déchets assimilés.

PCC 5.03 (ELA) : Papiers et Cartons Complexés/ Emballages Liquides Alimentaires de type tétra pack

Porte à porte : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'usagers nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Prévention : toute action visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement des déchets et à faciliter leur gestion ultérieure (réduction à la source, réduction de leur quantité et réduction de leur nocivité ou amélioration du caractère valorisable).

Recyclables secs des ordures ménagères hors verre (RSOM hors verre) : ordures ménagères recyclables (emballages, journaux/magazines) hors verre

Soutien à la tonne triée : montant versé par Eco-Emballages aux collectivités locales en fonction de la quantité et de la qualité des tonnes récupérées dans le cadre de la collecte sélective.

Taux de recyclage : Par «Taux de recyclage», nous entendons la quantité de matériaux «envoyés » au recyclage par comparaison avec la quantité générée à l'origine ou consommée sur le marché.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique des déchets.

Valorisation énergétique : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur)

Valorisation matière : mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

